

Contrat Local de Santé des îles bretonnes du Ponant 2024-2029



Préambule

Les îles sont des territoires attractifs qui sont source d'inspiration et d'innovation. Elles constituent pour la région Bretagne une particularité de son territoire, la rendant unique à l'échelle nationale.

Les îles se distinguent entre elles de par leur configuration et leurs caractéristiques singulières. Elles ont cependant des enjeux communs à savoir l'accessibilité des populations insulaires aux services de santé, au même titre que sur le continent.

Le CLS est un outil qui a pour objet de mobiliser et de fédérer les acteurs d'un territoire autour des enjeux de santé afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, en lien avec le Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS).

Un premier Contrat Local de Santé a été mis en œuvre de 2016 à 2022 pour remédier à des problématiques liées à l'état de santé ainsi qu'à l'offre de soins sur les territoires insulaires bretons. Il a été élaboré suite à la signature du Contrat de Partenariat Etat-Région (CPER) avec l'Association les Iles du Ponant (AIP), en juillet 2015. L'Agence Régionale de Santé Bretagne qui est cosignataire du CPER, a souhaité s'investir auprès de l'AIP pour agir en faveur de la santé des îliens. Les axes d'intervention retenus lors du précédent CLS étaient les suivants : l'accès aux soins, la prévention et la promotion à la santé, le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, mais également le transport et le développement de la télémédecine.

Si des progrès notables sont constatés notamment sur l'offre sanitaire, il n'en demeure pas moins que la situation reste fragile et des difficultés subsistent sur les îles, nécessitant la mise en œuvre d'un second CLS pour une durée de 5 ans. L'objectif de ce CLS sera d'apporter des solutions concrètes et adaptées avec une prise en compte des spécificités et des limites liées à l'insularité.

L'élaboration du CLS, de la phase diagnostic à la formalisation des fiches actions, a permis de construire conjointement avec les différents partenaires 25 fiches actions qui s'articulent autour de 5 axes :

- ✓ Favoriser l'accès aux soins dans les îles
- ✓ Favoriser l'attractivité des professionnels sur les îles
- ✓ Renforcer la coordination entre les différents acteurs
- ✓ Bien vieillir dans les îles
- ✓ Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie

Garantir la continuité des soins et un égal accès au système de santé, voici l'engagement pris par les partenaires afin d'assurer une vie sereine sur les îles.

Elise NOGUERA

Olivier CARRE

Directrice générale de l'Agence
régionale de santé Bretagne

Président de l'association
Les îles du Ponant

Sommaire

Préambule.....	1
Introduction.....	3
Contexte réglementaire.....	3
Contexte du contrat et caractéristiques du territoire.....	4
L’articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat.....	8
Les priorités de l’Agence régionale de santé de Bretagne.....	8
Les priorités de l’Association Les îles du Ponant.....	10
Les priorités du Conseil régional de Bretagne.....	11
Les priorités du Conseil départemental des Côtes-d’Armor.....	12
Les priorités du Conseil départemental du Finistère.....	13
Les priorités de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie des Côtes-d’Armor.....	14
Les priorités de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie du Finistère.....	14
Les priorités de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie du Morbihan.....	15
Le contrat local de santé	16
Article 1 – Objet du contrat.....	17
Article 2 – Périmètre géographique du contrat.....	17
Article 3 – Parties signataires	18
Article 4 – Partenaires.....	19
Article 5 – Gouvernance	19
Article 6 – Suivi et évaluation du contrat	19
Article 7 – Durée et révision du contrat	20
SIGNATURES	21
Annexes : Fiches actions	24

Introduction

Contexte réglementaire

✓ Rappel du cadre réglementaire

Les contrats locaux de santé sont définis de manière légale par deux articles du code de la santé publique :

L'article L1434-2 qui indique que les objectifs du schéma régional de santé « *peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L. 1434-10* ».

L'article L1434-10 qui dispose : « *la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social* ».

✓ Le CLS, outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée

Le contrat local de santé est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé et du Programme de santé environnement, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Cette démarche s'inscrit aussi dans les orientations de la stratégie nationale de santé et constitue un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Les CLS permettent donc de :

- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'Agence régionale de santé ;
- Faire partager les priorités de santé par les citoyens d'une collectivité et les associer à la définition des politiques ;
- Affiner et compléter le diagnostic local de santé grâce aux outils d'observation mis en place par la collectivité et faire remonter les besoins et les demandes des concitoyens ;
- Bénéficier de la connaissance qu'a la commune de la population, des réseaux associatifs et professionnels, de la réalité des quartiers pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment de prévention ;

- Mieux prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins ;
- Soutenir la collectivité dans sa volonté de prendre en compte la santé dans toutes les politiques conduites par le territoire en développant des stratégies cohérentes et coordonnées de mise en œuvre d'activités visant un même objectif de santé, pour exemples, en matière de lutte contre l'obésité (information, formation, actions sur la restauration collective, actions sur l'offre et l'accès à l'activité physique, etc.), logements, déplacements, loisirs et culture...

Contexte du contrat et caractéristiques du territoire

Le diagnostic local de santé, validé par le Comité de pilotage CLS, le 7 juin 2023, a été réalisé en premier lieu à partir du portrait socio-sanitaire et environnemental des îles bretonnes du Ponant élaboré par l'Observatoire Régional de Santé Bretagne. En second lieu, des entretiens ont été menés par l'AIP auprès des élus, des professionnels de santé et des habitants pour connaître leurs attentes, les besoins et les ressources.

Le présent contrat est élaboré sous la forme d'un CLS socle régional à l'ensemble des îles bretonnes du Ponant et fera l'objet, au cours de l'année qui vient, d'une déclinaison par avenant pour chaque île.

Présentation du territoire

Le Contrat local de santé recouvre les 11 îles bretonnes du Ponant habitées à l'année : île de Bréhat, île de Batz, île d'Ouessant, île de Molène, île de Sein, île de Groix, Belle-Ile-en-Mer, île de Houat, île d'Hoëdic, Ile aux Moines et l'île d'Arz.



Caractéristiques géographiques et démographiques

• Géographique

La superficie des îles est très hétérogène. La taille d'une île varie de 85 km², soit 8 563 hectares pour Belle-Ile-en-Mer à 0,6 km² soit 60 hectares pour l'île de Sein.

La superficie totale hors Archipel des Glénan est de 16 025 hectares avec une densité moyenne qui est de 100 hab/km². Cette moyenne reflète des nuances puisque Belle-Ile-en-Mer, compte environ 60 hab /km² alors que l'île de Sein comptabilise 340 hab/km².

Les îles sont à des distances différentes du continent. Bréhat, Arz, Batz et l'île aux Moines sont de petites îles proches du continent tandis que Houat et Hoëdic sont de petites îles éloignées du continent. Les îles d'Ouessant, de Sein et de Molène sont de petites et moyennes îles, éloignées du continent avec peu de rotations. Groix et Belle-île-en-Mer sont quant à elles plus peuplées et éloignées, mais avec davantage de rotations.

• Démographique

Selon l'INSEE, en 2020, il y avait plus de 11 000 îliens demeurant de manière permanente sur les îles bretonnes du Ponant. Cela représente 0,3 % de la population bretonne.

La population a été divisée par deux entre le début du XX^{ème} siècle et les années 1970. Le nombre d'habitants entre 2013 et 2019 est en baisse sur 7 îles et se stabilise sur l'île de Groix. Sur certaines îles, la population est en légère augmentation comme pour Belle-Ile-en-Mer, l'île de Sein ou encore l'île aux Moines. Le souhait de changer de cadre de vie en quittant la ville pour un territoire insulaire peut venir expliquer cette hausse.

Un minimum de 97 habitants recensé à Hoëdic, dont le solde migratoire est le plus faible avec une diminution de 2,8% de sa population en moyenne par an. A l'inverse, Belle-Ile comptabilise un maximum de 5 528 habitants, soit environ la moitié des îles bretonnes du Ponant.

Sur toutes les îles, l'indice de vieillissement est supérieur à 100, traduisant une présence importante de personnes de plus de 65 ans vivant sur les îles. Il est le plus marqué sur l'île de Molène (564) et est le plus faible à Belle-Ile (156) qui se rapproche davantage de la moyenne régionale (94).

Durant la période estivale, la population s'élève à 3 millions de personnes sur l'ensemble des îles du Ponant. Elle est en moyenne multipliée par 5,5 et sur certaines îles telles que l'île aux Moines, Bréhat, Arz et Hoëdic, elle peut être multipliée par 10.

A noter, qu'il est parfois compliqué de différencier les « îliens permanents » des « îliens occasionnels ». La durée de présence sur l'île des personnes ayant une résidence ainsi que le nombre de visiteurs influent sur le recours aux soins. Il est toutefois difficile de les chiffrer autant sur la durée que sur le nombre.

Caractéristiques socio-économiques

Les actifs sont davantage présents sur l'île de Bréhat, une île proche du continent, avec un taux de 68%. Ce taux est supérieur à la moyenne régionale qui est de 65%. A l'inverse, les îles de Molène et de Houat, qui sont des îles éloignées du continent, comptent moins d'actifs, mais davantage de retraités.

Le taux de chômage chez les jeunes est plus marqué sur les îles (32%) qu'en région Bretagne (24%) qui peut s'expliquer entre autre par un accès à l'emploi plus restreint que sur le continent.

L'activité économique sur les îles a longtemps été dominée par la pêche et l'agriculture. Elle repose de nos jours davantage sur le secteur tertiaire avec une activité touristique accrue.

Cependant, l'artisanat et les productions locales se développent sur les îles en mettant en avant les ressources présentes sur les territoires insulaires.

Ces activités permettent de développer un tourisme durable plus en lien avec les richesses et le patrimoine insulaire.

Caractéristiques de l'offre de soins

Un égal accès aux soins sur les territoires insulaires repose sur une organisation fonctionnelle, une stabilisation voire un déploiement de l'offre de soins, ainsi que sur un parcours de soins adapté pour le patient dont les caractéristiques liées à l'insularité sont prises en compte. Il convient en premier lieu de sécuriser la présence sanitaire H24 et 7j/7j, qui est assurée sur chaque île soit par une présence médicale soit par une présence infirmière, répartie de la façon suivante sur chaque île :

Offre de 1 ^{er} recours				
Iles	Présence médicale sur l'île H24 et 7j/7j	Offre médicale globale	Présence infirmière sur l'île H24 et 7j/7j	Offre infirmière globale
Bréhat	1 médecin	1 médecin	-	
Batz	1 médecin	1 médecin	-	3 infirmiers en rotation
Ouessant	1 médecin	3 médecins en rotation	-	3 infirmiers
Molène	-	Intervention 1 fois par semaine d'1 médecin	1 infirmière	2 infirmiers en rotation
Sein	1 médecin	2 médecins en rotation	-	-
Groix	3 médecins	10 médecins en rotation	-	7 infirmiers
Belle-Ile	4 à 5 médecins	7 médecins	-	10 infirmiers

Houat	1 médecin (15 jours)	1 médecin (15 jours)	1 infirmière (lorsque le médecin n'est pas présent)	1 infirmière
Hoedic	-	1 médecin	1 infirmière.e	2 infirmiers en rotation
Ile aux Moines	1 médecin	1 médecin	Astreinte d'1 infirmier lorsque le médecin n'est pas présent sur l'île	2 infirmiers
Arz	-	2-3 médecins	1 infirmière	2 infirmières en rotation

Sur la plupart des îles, pour consulter des spécialistes, les îliens sont dans l'obligation de se rendre sur le continent. Certains services de soins tels que les maternités, les centres de périnatalité et pédiatrie sont accessibles uniquement sur le continent.

Les îles de Molène, Groix, Ouessant et Belle-Ile sont les 4 îles qui bénéficient le plus d'une offre médicale spécialisée avec des fréquences d'intervention variables suivant les spécialités et l'île concernée.

Pour l'aide à la personne, 5 îles (Bréhat, Ouessant, Groix, Belle-Ile et l'île aux Moines) disposent d'un EHPAD et 3 d'entre elles bénéficient d'un SSIAD.

Sur la majorité des îles, il existe une structure dédiée à l'exercice des professionnels de santé, mise le plus souvent à disposition par la commune. Belle-Ile est la seule île qui accueille un centre hospitalier de proximité et 3 îles (Ouessant, Groix et Belle-Ile) disposent d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

Constats épidémiologiques

Les données de consommation de soins sur les îles font état :

- ✓ D'une prévalence supérieure des maladies chroniques : maladies neuro-cardiovasculaires et cancer ;
- ✓ D'une importante surmortalité générale, prématurée et évitable qui pourrait être réduite par des actions de prévention dont l'accès est difficile sur les îles ;
- ✓ D'une participation aux dépistages organisés des cancers (sein et côlon-rectum) plus faible qu'en région avec de fortes variations entre les îles ;
- ✓ D'un recours moins fréquent aux professionnels de santé de premier recours à l'exception des infirmiers ;
- ✓ D'un recours moins fréquent à l'offre de second recours ;

- ✓ D'une démographie médicale et paramédicale à surveiller liée au vieillissement de la population, mais aussi aux médecins qui pourraient faire valoir leurs droits à la retraite.

Constats environnementaux

La notion de bien-être est étroitement liée à son environnement dans lequel l'individu évolue. Prendre conscience des ressources de son territoire à tout âge, en faisant le lien entre sa santé et le milieu dans lequel on vit, induit la prise en compte d'une alimentation saine et locale, d'une ressource en eau à préserver, mais également d'une biodiversité et d'un patrimoine naturel à préserver.

Des problèmes récurrents à la fois sur la quantité, mais aussi sur la qualité de l'eau distribuée ont été constatés sur les îles.

D'autres enjeux en santé environnement ont également été identifiés. C'est le cas pour la précarité énergétique du logement ainsi que pour la qualité de l'air intérieur qui peut être altérée sur les îles par la présence de radon et de certains polluants.

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

Les priorités de l'Agence régionale de santé de Bretagne

Le projet régional de santé (PRS) 2023-2028, adopté en octobre 2023, fait reposer la politique de santé bretonne sur neuf orientations stratégiques :

- S'adapter à de nouveaux environnements et répondre à de nouveaux risques ;
- Agir sur les déterminants de la santé en confortant la prévention et la promotion de la santé ;
- Favoriser les recrutements et l'attractivité des métiers de la santé ;
- Garantir l'accès à une offre de soins et d'accompagnement adaptée sur les territoires ;
- Renforcer la prise en charge coordonnée dans les parcours de santé et de vie ;
- Développer la réponse à des enjeux populationnels prioritaires ;
- Agir en faveur de l'autonomie et de l'inclusion des personnes ;
- Promouvoir la qualité, la sécurité des soins et l'innovation en santé ;
- Affirmer la place des usagers-citoyens dans le système de santé.

Le Plan régional santé environnement (PRSE) 4, copiloté par la Préfecture de Région, l'ARS et le Conseil Régional, a pour ambition de réduire l'impact des déterminants environnementaux sur la santé humaine en Bretagne, tout en intégrant l'approche « One Health », la lutte et l'adaptation face au changement climatique et la diminution des inégalités de santé. Sur ces sujets, le PRSE et le PRS sont interconnectés et se complètent mutuellement. Le PRSE se décline en 3 axes, 12 priorités et 24 objectifs :

- **Axe 1** : Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique ;
- **Axe 2** : Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons ;
- **Axe 3** : Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons.

L'Agence régionale de santé a souhaité cibler prioritairement les objectifs des PRS et PRSE pouvant trouver une mise en œuvre partenariale au sein des territoires via les CLS. Sont ainsi retenus **4 axes stratégiques** pour l'élaboration des plans d'action des CLS :

- ✓ **La prévention et la promotion de la santé et de la santé environnementale** : les CLS doivent contribuer à la réduction de la mortalité prématurée évitable en agissant sur les grands facteurs de risque qui y contribuent : les addictions (particulièrement tabac et alcool), l'alimentation et l'activité physique, la santé mentale et le risque suicidaire mais aussi sur les déterminants liés aux conditions de vie des habitants du territoire (environnement et cadre de vie, logement, mobilités, éducation, ...). Des actions pourront par exemple porter sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, de l'eau, la lutte contre le changement climatique, la végétalisation du cadre de vie, ... ;
- ✓ **L'organisation des parcours de santé** : les CLS doivent favoriser des organisations locales de l'offre de santé favorisant la fluidité des parcours. Les actions pourront porter sur l'accès aux soins de premier recours, l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, le développement de l'exercice coordonné, les liens ville/hôpital/médico-social ou encore l'amélioration de la qualité des soins et accompagnements (échanges de pratiques entre professionnels par exemple) ;
- ✓ **L'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement** : les CLS constituent un vecteur de mobilisation intersectoriel favorable à la promotion et au soutien des filières professionnelles des métiers du soin, du médico-social et de l'accompagnement. Il s'agit de mener un ensemble d'actions coordonnées visant à minorer les freins vers certaines orientations professionnelles ou vers l'emploi. Les actions portent sur l'emploi, la valorisation des filières et des activités, le sens au travail, les actions avec les partenaires des filières professionnelles, etc.... ;
- ✓ **Les populations vulnérables et leurs aidants** : les CLS doivent faire émerger des initiatives pour ces publics afin de favoriser leur accès aux accompagnements et aux soins, aux droits et leur inclusion dans la société.

Dans l'élaboration et la mise en œuvre des CLS, les co-contractants s'attachent à développer la participation citoyenne pour identifier les besoins lors du diagnostic et déterminer les méthodologies d'intervention adaptées aux attentes et/ou à favoriser les conditions d'un partenariat entre l'usager et les professionnels de santé. Des actions spécifiques peuvent également y être consacrées.

Dans ce cadre, seront soutenus le déploiement et l'adaptation des actions d'éducation thérapeutique du patient, la réalisation d'action de marketing social ou d'actions communautaires, le développement des patients partenaires auprès des structures en charge d'organiser ou de coordonner les parcours de soins (CPTS, DAC, etc.) ou encore les actions de pair aidance, en soutien aux autres axes stratégiques.

A contrario, le CLS n'a pas vocation à inclure des objectifs « internes » aux établissements (performance, pertinence, qualité, sécurité) ou des objectifs de programmation de l'offre sanitaire et médico-sociale.

Les CLS sont appelés à s'articuler étroitement avec les autres démarches contractuelles et/ou territoriales (PTSM, CPTS, CLSM, ...) dans les domaines d'intervention communs.

Le CLS doit permettre d'initier et de mettre en œuvre des synergies entre tous les outils territoriaux existants, quel que soit leur pilotage institutionnel, œuvrant à l'amélioration de l'état de santé de la population. Il doit particulièrement permettre la coordination des politiques publiques des différentes composantes de l'Etat sur le territoire. Il convient de relever la nécessaire articulation du contrat de ville et de ruralité avec le CLS.

La coordination des soins et des parcours peut faire l'objet d'actions dans un CLS en cohérence avec les Dispositifs d'appui à la coordination (DAC) développés sur les territoires et leurs feuilles de route. Un CLS n'a toutefois pas vocation à installer ses propres instances de régulation des parcours.

Le CLS peut également promouvoir et inciter à la constitution de Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ou de Maisons de santé pluri professionnelles (MSP), notamment en favorisant la mise en relation des professionnels de santé du territoire.

Les CPTS et les CLS partagent des missions et des orientations stratégiques communes : le développement de la promotion et de la prévention de la santé dans les territoires ; l'organisation des parcours de santé, en vue d'assurer une meilleure coordination entre les acteurs. Dans ces domaines, leurs actions en faveur du territoire doivent être complémentaires et articulées en fonction des compétences de chacun. Le diagnostic local de santé réalisé dans le cadre du CLS sera partagé avec la CPTS et réciproquement afin d'identifier les axes stratégiques partagés et les opportunités pour développer des actions articulées et complémentaires.

La mise en place d'un Conseil local de santé mentale (CLSM) n'est pas conditionnée à l'existence d'un CLS même si un ancrage des CLSM aux CLS est privilégié. En revanche, les CLSM constituent le dispositif privilégié de la mise en œuvre du volet « santé mentale » des CLS.

Les priorités de l'Association Les îles du Ponant

L'Association Les îles du Ponant, créée en 1971 a pour ambition première d'offrir un avenir aux îles de l'Atlantique et de la Manche. Elle a pour vocation « le maintien de territoires abritant des communautés insulaires actives et attractives ».

Les îles bretonnes se différencient les unes des autres de par leurs caractéristiques singulières, mais elles ont également des enjeux communs : maintenir une population active et dynamique, préserver les ressources et soutenir la transition écologique et énergétique, le maintien et la création d'emplois, mais aussi le logement et la qualité de vie.

Ses principales actions se déclinent en 3 volets :

- Faire connaître la spécificité des îles et relayer les problématiques des îles au niveau départemental, régional, national et européen ;
- Apporter un appui aux collectivités des îles dans l'exercice de leurs missions et renforcer leur capacité d'action ;
- Offrir un lieu de débats et d'échanges sur les enjeux de développement, d'aménagement et de protection des territoires insulaires et de leurs communautés.

L'AIP intervient dans les domaines des finances, des services publics, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, du tourisme, de l'environnement, de l'urbanisme, de la culture, mais également de la santé. Elle est reconnue comme l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics pour des questions liées à l'insularité portants par exemple sur l'offre de soins et l'état de santé de la population.

Les communes insulaires bretonnes avec le soutien de l'AIP et l'investissement des acteurs locaux, œuvrent pour répondre au mieux aux problématiques de santé des îles.

Les priorités du Conseil régional de Bretagne

La Région Bretagne est fortement engagée en faveur de la santé des bretons et des bretonnes avec l'ambition d'améliorer la qualité de vie sur le territoire. Elle prend une part active dans la co-construction de la politique de santé en Région, notamment par la participation aux instances de démocratie en santé et aux contrats locaux de santé et bénéficiera d'une nouvelle feuille de route santé dès 2025.

La Région et l'AIP qui regroupe les îles bretonnes, œuvrent ensemble depuis des années pour que ces dernières aient les moyens de relever les défis qui sont les leurs au premier rang desquels le maintien et l'accueil de nouvelles populations. Le développement d'une approche globale de santé sur les îles concourt à l'attractivité de ces territoires singuliers. Ainsi, partout en Bretagne, la Région participe à l'amélioration de la capacité d'observation des enjeux sanitaires, au déploiement de la promotion de la santé, au développement d'un appareil de formations sanitaires et sociales adapté afin que chaque territoire puisse bénéficier de services répondant aux besoins de la population. De manière plus spécifique, la Région est attentive à ce que les insulaires puissent bénéficier d'une offre de soins adaptée. Elle mobilise ainsi toutes ses politiques pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé (formations, environnement, développement économique, aménagement du territoire, dispositifs de prévention et d'accompagnement à l'élaboration de politiques de santé locale, mobilité) afin d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé et apporter des réponses de proximité.

Compétente en matière d'environnement et cadre de vie, elle est particulièrement investie dans la promotion de la santé-environnementale et co-pilote la mise en œuvre du quatrième Plan Régional Santé-Environnement aux côtés de l'Etat et l'Agence Régionale de Santé.

C'est sur la base de ces orientations que la Région Bretagne s'engage à apporter son soutien à la mise en œuvre de réponses aux enjeux de santé des Iles Bretonnes du Ponant, en tant que signataire du Contrat Local de santé. Son intervention, précisée dans les fiches-actions du CLS, reposera sur la mobilisation de l'ensemble des dispositifs qu'elle soutient.

Les priorités du Conseil départemental des Côtes-d'Armor

Chef de file de l'action sociale et médico-sociale depuis la loi du 13 août 2004, le Département est chargé de définir la politique d'action sociale et médico-sociale et de veiller à la cohérence des actions menées sur son territoire par les différents acteurs (État, collectivités territoriales, associations, organismes divers...) en assurant leur coordination et en valorisant les ressources locales.

Les politiques des Solidarités Départementales sont mises en œuvre pour accompagner en proximité et tout au long de leur vie les costarmoricains. Rénovées, elles ambitionnent « une justice sociale et une solidarité qui protège et refonde les relations entre les individus », en prenant appui sur son schéma socle, le Schéma des Solidarités Humaines 2023-2027 regroupant dans un document unique les schémas départementaux de l'Enfance-Famille, de l'Autonomie, de l'Insertion et du Logement.

L'élaboration de ce Schéma, repose sur plusieurs principes :

- partir **des besoins de la personne** pour construire avec elle les réponses les mieux adaptées à sa/ses difficulté(s), dans l'objectif de lui permettre d'accéder ou de recouvrer sa pleine autonomie,
- agir en transversalité pour la conduite des politiques sociales,
- s'appuyer sur la **force des territoires** pour une action sociale « au plus près »,
- **«créer du commun»** entre les services départementaux, les partenaires institutionnels, associatifs et les personnes accompagnées,
- permettre **d'essayer et** d'expérimenter si cela a du sens pour un public, pour un territoire.

Par ailleurs, plusieurs thématiques transversales sont communes à ses composantes, et concernent :

- la prévention, qui doit être envisagée comme un investissement ;
- la santé, au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé, dans la mesure où l'absence de « bien-être physique, mental et social » constitue un frein dans le parcours des personnes et leur capacité à trouver/retrouver une pleine autonomie ;
- le logement, qui est un sujet récurrent à l'ensemble des politiques sociales ;
- le handicap, sujet majeur nécessitant d'être intégré dans l'ensemble des réflexions concernant nos politiques, en associant l'ensemble des partenaires dans l'objectif d'une totale inclusion des personnes.

Ces sujets nécessitent souvent de participer au rapprochement entre secteurs social, médico-social et sanitaire, via la mise en place d'outils communs de coordination dans le cadre des

conseils territoriaux de santé et contrats locaux de santé afin d'assurer la simplification et la continuité des parcours et des accompagnements dans une approche globale de la personne.

En complément de ces dispositifs innovants pour tous les acteurs en présence, les notions de parcours de vie, de territoire, de participation citoyenne sont au cœur du Schéma des Solidarités Humaines 2023-2027 qui promeut la concertation, les coopérations, les articulations sur tous les champs de la santé et une lisibilité accrue de l'offre pour l'utilisateur.

Parallèlement, les Contrats départementaux de Territoire portés par le Département sont aussi des outils au service d'une politique territoriale intercommunale ouverte aux champs de la santé, de la solidarité comme leviers indispensables de développement local et social.

Signataire du Contrat Local de Santé, le Département des Côtes d'Armor s'engage par sa participation à la gouvernance et aux instances techniques, en faveur d'une complémentarité et d'une efficacité accrue de nos politiques respectives autour d'objectifs communs.

Les priorités du Conseil départemental du Finistère

Le Département n'a pas de compétence « santé » à proprement parler. Cependant, il intervient dans de nombreux domaines de la vie de ses habitants et particulièrement des plus démunis, à travers son action sociale de proximité et ses plans d'action pour la prévention et la protection de l'enfance, le grand âge, l'insertion des mineurs non accompagnés et le handicap.

Ces compétences constituent naturellement ses priorités, et peuvent concourir aux objectifs partagés avec les partenaires signataires du CLS : accès aux soins, attractivité des métiers du soin, vieillissement de la population, coordination des acteurs.

Par ailleurs, depuis janvier 2022, le Département du Finistère prend activement part à la lutte contre la désertification médicale et a déjà accompagné 27 projets de construction, rénovation ou extension de maisons de santé pour un montant de plus de 2,2 M€ de subventions attribuées dans le cadre du Pacte Finistère 2030.

Le Département souhaite aujourd'hui aller plus loin et élabore en ce moment son futur plan Santé qui sera officialisé au deuxième semestre 2024. Celui-ci se veut très opérationnel et mettra en place des solutions concrètes pour consolider la présence médicale sur son territoire. Le Plan Santé s'organisera autour de 3 piliers : en premier lieu, il s'agira d'accompagner les communes plus fortement, à travers des soutiens financiers et en ingénierie. Le Département s'adressera également aux professionnels de santé avec l'objectif de favoriser l'installation des jeunes médecins. Enfin, il structurera une nouvelle offre de soin afin d'étayer et de compléter la présence médicale sur les territoires et d'augmenter la capacité globale de consultations accessibles sur les spécialités en tension.

Le Département soutient d'ores et déjà les acteurs qui assurent la continuité des soins pour les habitants des communes insulaires finistériennes qui ne disposent pas d'une offre libérale

d'infirmiers. Il sera attentif à la déclinaison des enjeux de santé sur les quatre communes insulaires finistériennes, dans le respect de leurs spécificités.

Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes-d'Armor

Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor découlent des orientations de la COG 2023-2027 de l'Assurance Maladie.

Elles s'inscrivent également dans une logique de territoires et ont à cœur de répondre aux besoins spécifiques et particuliers de sa population.

Ainsi, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor souhaite développer ses actions et ses offres à la fois en s'appuyant :

- sur une démarche d'Aller Vers, au plus près de ceux qui en ont le plus besoin (approche populationnelle)
- sur une véritable complémentarité avec les autres partenaires du territoire afin de renforcer leur efficience et leur pertinence.

Nos actions sur l'Île de Bréhat seront axées autour des thèmes suivants :

- L'accès aux droits
- L'accès aux soins à travers l'accompagnement et le financement des différentes formes d'exercices de la médecine en ville et en particulier l'exercice coordonné et pluridisciplinaire dans une logique de parcours et de prise en charge globale
- La mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et d'accès à la prévention
- Les dépistages organisés des cancers (*DOCS, DOCCR, DOCU*)
- La lutte contre les addictions
- La prévention en matière de santé environnementale (*prévention solaire, radon, phthalates,...*)
- La promotion de l'activité physique adaptée.

Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère

L'Assurance Maladie protège durablement la santé de chacun, dans sa vie personnelle ou professionnelle. Concrètement, elle prend en charge, tout au long de la vie des assurés, leurs soins quels que soient leurs ressources, leur situation ou leur état de santé. Elle garantit ainsi un accès universel aux droits et aux soins.

Elle joue par ailleurs un rôle de régulateur du système de santé, cherchant à concilier la meilleure qualité des soins et le meilleur coût, à travers des analyses et des actions sur le terrain. Elle agit également en amont de la maladie et de ses complications, avec une offre de prévention sans cesse enrichie.

L'amélioration de l'organisation du système de santé et le renforcement de l'accès aux soins sont des enjeux majeurs de l'Assurance maladie.

Dans le cadre du CLS, les priorités de la caisse primaire de l'Assurance Maladie (CPAM) du Finistère sont de :

1. Renforcer l'accès au système de soins en accompagnant les assurés confrontés à des renoncements aux soins
 - En améliorant l'accessibilité territoriale par voie routière et maritime des assurés
 - En fortifiant la permanence des soins sur les territoires insulaires
2. Développer l'exercice coordonné des professionnels de santé afin de fluidifier les parcours des patients et favoriser l'accès aux soins de premier recours
3. Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé
 - Vaccination contre la grippe saisonnière et la Covid auprès des populations à risque
 - Vaccination contre le papillomavirus en milieu scolaire
 - Dépistage des cancers (utérus, colorectal et du sein)
4. Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé mentale pour prévenir le risque suicidaire notamment par :
 - La promotion de l'accès aux psychologues par la plateforme « mon psy »
5. Contribuer au déploiement des outils numériques pour renforcer le continuum ville-hôpital, entre terre et mer, sécuriser les données médicales et préserver le parcours de soins notamment :
 - Le dossier médical partagé (DMP)
 - L'usage de mon espace santé (MES)
 - La messagerie de santé sécurisée (MSS)
 - L'ordonnance numérique.

C'est sur la base de ces orientations que la CPAM du Finistère s'engage, en tant que signataire du Contrat Local de Santé, à soutenir les actions répondant aux enjeux de santé des territoires insulaires des îles du Ponant. La CPAM du Finistère s'engage également à participer aux différentes instances organisées dans le cadre du CLS.

Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan

La mission de l'Assurance maladie est de contribuer à un haut niveau de santé de la population française et à un haut niveau de qualité et d'accès aux soins.

Pour atténuer les inégalités sociales et territoriales de santé, l'assurance maladie déploie une politique proactive en matière de prévention et de promotion de la santé pour l'ensemble de la population, renforcée pour les plus vulnérables.

Elle dispose pour cela des outils nécessaires à l'accomplissement de ses objectifs : politique conventionnelle avec les professionnels de santé, le financement des structures d'exercice coordonné (MSP, CDS, CPTS, etc.), innovations digitales, numérique en santé, actions visant à « aller vers »...

L'assurance maladie associe dans la mise en œuvre de ses actions, les professionnels et les établissements de santé, les associations de patients et les collectivités territoriales.

Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan sont celles définies dans la Convention d'Objectifs et de Gestion couvrant la période 2023/2027 :

- Assurer l'accessibilité territoriale et financière du système de soins :
 - Garantir l'accessibilité territoriale aux soins et lutter contre les déserts médicaux (déploiement de nouvelles organisations de soins coordonnés, dispositifs pour libérer du temps médical...)
 - Garantir l'accessibilité financière des soins (optimisation du 100% santé, promotion du 1/3 payant...)
 - Accompagner les personnes éloignées du système de santé
- Déployer des programmes prioritaires de prévention
 - Améliorer le taux de participation au dépistage organisé des cancers
 - Promouvoir la santé environnementale
- Accompagner le déploiement des parcours pour les patients
 - Réalisation de diagnostics territoriaux pour identifier les besoins de santé des populations

Le contrat local de santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1 ;

Vu l'arrêté en date du 26 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de Bretagne ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional de Bretagne du 6 mai 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Bréhat du 22 mai 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de l'île de Batz du 28 mai 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Ouessant du 17 mai 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Molène du 24 mai 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Sein du 28 mai 2024 ;
Vu la délibération du Conseil municipal de Groix du 29 mai 2024 ;
Vu la délibération du Conseil municipal de Le Palais du 23 mai 2024 ;
Vu la délibération du Conseil municipal de Bangor du 6 mai 2024 ;
Vu la délibération du Conseil municipal de Sauzon du 22 mai 2024 ;
Vu la délibération du Conseil municipal de Locmaria du 15 mai 2024 ;
Vu la délibération du Conseil municipal d'Hoedic du 23 avril 2024 ;
Vu la délibération du Conseil municipal de l'île d'Houat du 16 mai 2024 ;
Vu la délibération du Conseil municipal de l'île aux Moines du 24 mai 2024 ;
Vu la délibération du Conseil municipal de l'île d'Arz du 27 mai 2024.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet du contrat

Les signataires du présent contrat s'engagent à mettre en œuvre sur le territoire des îles bretonnes du Ponant les actions en faveur de la santé des habitants, s'inscrivant dans les axes suivants :

- ✓ Favoriser l'accès aux soins dans les îles ;
- ✓ Favoriser l'attractivité des professionnels sur les îles ;
- ✓ Renforcer la coordination entre les différents acteurs ;
- ✓ Bien vieillir dans les îles ;
- ✓ Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie.

Ce faisant, ils s'engagent à favoriser la participation citoyenne et l'association des usagers à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de ces actions.

Les fiches-actions annexées au contrat local de santé précisent les engagements des signataires et partenaires sur la durée du contrat.

Article 2 – Périmètre géographique du contrat

Le périmètre géographique retenu pour le présent CLS est celui du territoire des Iles bretonnes du Ponant habitées en permanence soit les îles suivantes : Bréhat-Batz-Ouessant-Molène-Sein-Groix-Belle-Ile-en-Mer-Houat-Hoedic-Ile aux Moines et l'île d'Arz.

Article 3 – Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- La Préfecture de région Bretagne, représentée par son Préfet, M. Philippe GUSTIN ;
- Le Conseil régional de Bretagne, représenté par son Président, M. Loïc CHESNAIS-GIRARD ;
- L'Agence régionale de santé de Bretagne, représentée par sa Directrice générale, Mme Elise NOGUERA ;
- L'Association Les îles du Ponant, représentée par son Président et maire de Bréhat, M. Olivier CARRE ;
- Les maires des îles bretonnes habitées :
 - Maire de Batz, M. Eric GRALL
 - Maire d'Ouessant, M. Denis PALLUEL
 - Maire de Molène, M. Didier DELHALLE
 - Maire de Sein, M. Didier FOUQUET
 - Maire de Groix, M. Dominique YVON
 - Belle-Ile-en-Mer :
 - Maire de Le Palais : M. Thibault GROLLEMUND
 - Maire de Bangor et Présidente de la Communauté de commune de Belle-Ile-en-Mer : Mme Annaïck HUCHET
 - Maire de Locmaria : M. Dominique ROUSSELOT
 - Maire de Sauzon : M. Ronan JUHEL
 - Maire de Houat, M. Philippe LE FUR
 - Maire d'Hoedic, M. Jean-Luc CHIFFOLEAU
 - Maire de l'Île aux Moines, M. Philippe LE BERIGOT
 - Maire de l'Île d'Arz, M. Jean LOISEAU
- La Préfecture des Côtes-d'Armor, représentée par son Préfet, M. Stéphane ROUVE ;
- La Préfecture du Finistère, représentée par son Préfet, M. Alain ESPINASSE ;
- La Préfecture Morbihan, représentée par son Préfet, M. Pascal BOLOT ;
- Le Conseil départemental des Côtes-d'Armor, représenté par son Président, M. Christian COAIL ;
- Le Conseil départemental du Finistère, représenté par son Président, Maël DE CALAN ;
- La Caisse Primaire des Côtes-d'Armor, représentée par sa Directrice, Mme Elodie POUILLIN ;
- La Caisse Primaire du Finistère, représentée par son Directeur, M. Hugues BARDOUX ;
- La Caisse Primaire du Morbihan, représentée par sa Directrice, Françoise LE FUR ;
- La CARSAT, représentée par sa Directrice des interventions sociales, Mme Fabienne TAVIAN.

Article 4 – Partenaires

Les partenaires au présent contrat sont identifiés dans les fiches actions et s'engagent dans le portage ou le partenariat d'une ou plusieurs actions de ces actions.

Article 5 – Gouvernance

Le comité de pilotage (COPIL), est l'instance de décision quant au contenu du contrat et de ses fiches-actions. Il valide les propositions d'avenants avant signature. Il effectue l'articulation avec les cadres de travail spécifiques des contractants.

Il est composé des signataires du contrat. Il est co-présidé par un représentant de la direction générale de l'ARS et un élu représentant la collectivité signataire.

Le COPIL effectue le suivi du contrat local de santé et est, à ce titre, responsable du déroulement de ses actions.

Le comité technique (COTECH) traduit de manière concrète la stratégie du comité de pilotage élargi. Il prépare les décisions du COPIL et les met en œuvre.

Le pilotage du COTECH est assuré par le chef de projet du CLS à la délégation départementale de l'ARS, en lien avec un représentant de la collectivité signataire. Le COTECH est une équipe opérationnelle constituée de représentants des principaux signataires du CLS.

Les référents :

Pour l'Agence régionale de santé :

- Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne, Elise NOGUERA
- Directeur adjoint qualité et pilotage, Ludovic ALAUX

Pour l'Association Les îles du Ponant :

- Les Président de l'association Les îles du Ponant, Olivier CARRE
- Chargée de mission du CLS

Article 6 – Suivi et évaluation du contrat

Le présent contrat fait l'objet d'un suivi annuel par le comité de pilotage. Ce suivi est préparé par le comité technique.

Le présent contrat fera l'objet d'une évaluation qui débutera durant la dernière année de validité. L'opportunité d'un renouvellement sera examinée par le COPIL au regard des résultats de cette évaluation.

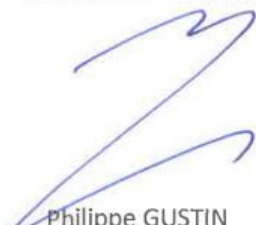
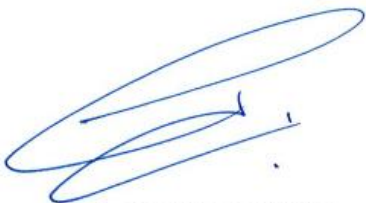
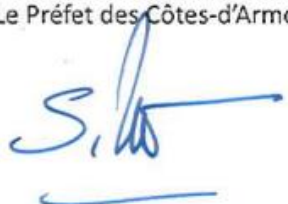
Article 7 – Durée et révision du contrat

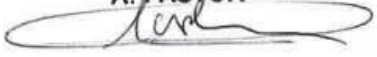
Le contrat local de santé est signé pour une durée de 5 ans.

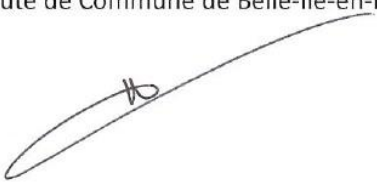
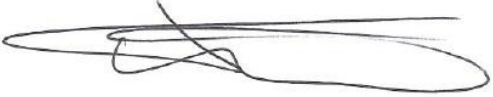
Il pourra faire l'objet de révisions par avenant, nécessitant l'accord des signataires du présent contrat.

SIGNATURES

A l'Île aux Moines, le 30 mai 2024

Le Préfet de Région,  Philippe GUSTIN	Le Président du Conseil régional  Loïg CHESNAIS-GIRARD
Le Président de l'association Les îles du Ponant et Maire de Bréhat,  Olivier CARRE	La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,  Elise NOGUERA
Le Préfet des Côtes-d'Armor,  Stéphane ROUVE	Le Préfet du Finistère,  Alain ESPINASSE
Le Préfet du Morbihan,  Pascal BOLOT	Le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,  Christian COAIL
Le Président du Conseil départemental du Finistère,  Maël DE CALAN	La Directrice des interventions sociales de la CARSAT,  Fabienne TAVIAN

La Directrice de la CPAM des Côtes-d'Armor, Pour la Directrice et par délégation, Le Directeur Adjoint A. PASTOR  Elodie POULLIN	Le Directeur de la CPAM du Finistère,  Hugues BARDOUX
La Directrice de la CPAM du Morbihan,  Françoise LE FUR	

Le Maire de l'île de Batz,  Eric GRALL	Le Maire d'Ouessant,  Denis PALLUEL
Le Maire de Molène,  Didier DELHALLE	Le Maire de Sein,  Didier FOUQUET
Le Maire de Groix  Dominique YVON	Le Maire de Le Palais  Tibault GROLLEMUND
La Maire de Bangor et Présidente de la Communauté de Commune de Belle-Ile-en-Mer,  Annaïck HUCHET	Le Maire de Sauzon,  Ronan JUHEL
Le Maire de Locmaria,  Dominique ROUSSELOT	Le Maire de Houat,  Philippe LE FUR
Le Maire d'Hoedic,  Jean-Luc CHIFFOLEAU	Le Maire de l'île aux Moines,  Philippe LE BERIGOT
Le Maire de l'île d'Arz,  Jean LOISEAU	

Annexes : Fiches actions



©Pixabay

Contrat local de santé des îles bretonnes du Ponant 2024-2029



Table des matières

Plan d'actions synthétisé	3
Axe 1 : Favoriser l'accès aux soins dans les îles	5
Action n°1 : Favoriser la présence infirmière sur les îles.....	8
Action n°2 : Conforter le circuit des médicaments et des bilans sanguins.....	9
Action n°3 : Promouvoir les compétences et les innovations en santé sur les îles	10
Action n°4 : Développer la télésanté sur les îles	11
Action n°5 : Définir une organisation pour le transport des îliens vers les lieux de soins.....	12
Action n°6 : Adapter l'offre de soins aux besoins de santé tout au long de l'année sur les îles	13
Axe 2 : Favoriser l'attractivité des professionnels sur les îles.....	14
Action n°7 : Adapter les lieux d'exercice professionnel et accompagner les étudiants et remplaçants pour faciliter l'exercice sur les îles	17
Action n°8 : Améliorer l'accès au logement pour les professionnels de santé et du maintien à domicile sur les îles	18
Action n°9 : Améliorer les conditions de transport pour les professionnels de santé et du maintien à domicile	19
Axe 3 : Renforcer la coordination entre les différents acteurs	20
Action n°10 : Faciliter le parcours de soins des îliens.....	23
Action n°11 : Favoriser les liens entre les différents acteurs (santé, social, accompagnement, associatif, collectivité, bâtiment...) du territoire	24
Action n°12 : Trouver des solutions adaptées pour les évacuations d'urgence	26
Axe 4 : Bien vieillir dans les îles.....	27
Action n°13 : Définir un modèle économique, juridique et organisationnel afin de garantir une offre de soins et d'accompagnement en tenant compte des spécificités de chaque île	30
Action n°14 : Développer des services et des organisations pour faciliter le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie sur les îles	32
Action n°15 : Mettre en œuvre des actions adaptées afin de prévenir la perte d'autonomie des personnes vivant à domicile sur les îles	33
Action n°16 : Proposer des solutions de répit aux aidants.....	35
Action n°17 : Définir des organisations pour prendre en charge les personnes décédées sur les îles	36
Axe 5 : Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie	37
Action n°18 : Favoriser le bien-être et le vivre ensemble des îliens.....	41
Action n°19 : Adopter des comportements favorables à la santé sur les îles	43
Action n°20 : Faciliter l'accès aux dépistages des cancers et à la vaccination.....	45

Action n°21 : Inclure la santé-environnement dans son environnement naturel et ses activités de plein air sur les îles	47
Action n°22 : Favoriser l'accès à l'information et aux produits locaux sur les îles pour une alimentation saine et durable	49
Action n°23 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique sur les îles.....	51
Action n°24 : Promouvoir l'activité physique et les mobilités douces sur les îles	53
Action n°25 : Sensibiliser les publics sur un environnement intérieur favorable.....	54
Glossaire	56

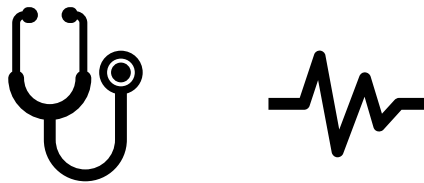
Plan d'actions synthétisé

Axe	Objectif	Fiche action
Axe 1 : Favoriser l'accès aux soins dans les îles	Garantir une offre sanitaire H24 et 7j/7j sur les îles	1. Favoriser la présence infirmière sur les îles
		2. Conforter le circuit du médicament et des bilans sanguins
	Développer une offre de soins adaptée sur les îles	3. Promouvoir les compétences et les innovations en santé sur les îles
		4. Développer la télésanté sur les îles
	Améliorer la qualité du transport des îliens	5. Définir une organisation pour le transport des îliens vers les lieux de soins
	Mieux appréhender les variations saisonnières sur les îles	6. Adapter l'offre de soins aux besoins de santé tout au long de l'année sur les îles
Axe 2 : Favoriser l'attractivité des professionnels sur les îles	Favoriser l'exercice des professionnels dans de bonnes conditions sur les îles	7. Adapter les lieux d'exercice professionnel et accompagner les étudiants et remplaçants pour faciliter l'exercice sur les îles
		8. Améliorer l'accès au logement pour les professionnels de santé et du maintien à domicile sur les îles
	Consolider les dispositifs de transport pour les professionnels	9. Améliorer les conditions de transport pour les professionnels de santé et du maintien à domicile
Axe 3 : Renforcer la coordination entre les différents acteurs	Favoriser l'interconnaissance et la coordination entre les professionnels pour améliorer la qualité des parcours de soins	10. Faciliter le parcours de soins des îliens
		11. Favoriser les liens entre les différents acteurs (santé, social, accompagnement, associatif, collectivité, bâtiment...) du territoire
	Faciliter les évacuations d'urgence	12. Trouver des solutions adaptées pour les évacuations d'urgence
Axe 4 : Bien vieillir dans les îles	Favoriser l'attractivité et l'activité des métiers du soin et de l'accompagnement à domicile	13. Définir un modèle économique, juridique et organisationnel afin de garantir une offre de soins et d'accompagnement en tenant compte des spécificités de chaque île
	Favoriser le maintien à domicile sur les îles	14. Développer des services et des organisations pour faciliter le

		maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie sur les îles
	Prévenir la perte d'autonomie des personnes à domicile sur les îles	15. Mettre en œuvre des actions adaptées afin de prévenir la perte d'autonomie des personnes vivant à domicile sur les îles
	Accompagner les aidants	16. Proposer des solutions de répit aux aidants
	Mieux prendre en charge les décès sur les îles	17. Définir des organisations pour prendre en charge les personnes décédées sur les îles

Axe 5 : Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie	Développer des actions de prévention et de promotion à la santé à tous les âges de la vie	18. Favoriser le bien-être et le vivre ensemble des îliens
	Prévenir et réduire les comportements à risque avec ou sans produit sur les îles	19. Adopter des comportements favorables à la santé sur les îles
	Développer l'accès « aller vers » sur les îles et définir une organisation vers les structures de dépistage et de vaccination	20. Faciliter l'accès aux dépistages des cancers et à la vaccination
	Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien avec la nature	21. Inclure la santé-environnement dans son environnement naturel et ses activités de plein air sur les îles
	Promouvoir une alimentation équilibrée, saine et durable sur les îles	22. Favoriser l'accès à l'information et aux produits locaux sur les îles pour une alimentation saine et durable
	Améliorer la gestion de la ressource en eau face au changement climatique sur les îles	23. Préserver la ressource en eau face au changement climatique sur les îles
	Promouvoir l'activité physique dont les mobilités favorables à l'environnement et à la santé sur les îles	24. Promouvoir l'activité physique et les mobilités douces sur les îles
	Accéder à un environnement intérieur favorable pour la santé à coût maîtrisé sur les îles	25. Sensibiliser les publics des îles sur un environnement intérieur favorable

Axe 1 : Favoriser l'accès aux soins dans les îles



Problématique :

Des disparités sont notables entre les îles de par leur distance au continent, le nombre d'habitants qui varie selon la fréquentation touristique et l'occupation des résidences secondaires, la fréquence de rotations maritimes, mais également par les modalités de transport. L'isolement lié à l'insularité, même s'il varie d'une île à l'autre, induit des particularités propres à chaque île et notamment l'accès à la santé.

Un égal accès aux soins sur les territoires insulaires repose sur une organisation fonctionnelle, une stabilisation voire un déploiement de l'offre de soins, ainsi que sur un parcours de soins adapté pour le patient dont les caractéristiques liées à l'insularité sont prises en compte. Il convient en premier lieu de sécuriser la présence sanitaire H24 et 7j/7j, qui est assurée sur chaque île soit par une présence médicale soit par une présence infirmière. Cela suppose d'identifier les dispositifs existants et d'adapter l'offre de soins de premier recours suivant les besoins qui peuvent varier en fonction de la saisonnalité sur chaque île.

La scission avec le continent engendre certaines difficultés, dont notamment le trajet des bilans sanguins et des médicaments. Cela contraint les professionnels de santé à se conformer aux disponibilités maritimes et aériennes afin de permettre un acheminement efficient de ces derniers.

L'exercice en milieu insulaire induit un travail en autonomie, qui nécessite des compétences spécifiques et exhaustives et plus particulièrement dans le cadre de l'urgence où le professionnel est amené à gérer seul des situations complexes.

Constats partagés :

- ✓ Une présence sanitaire H24 et 7j/7j, assurée sur chaque île soit par une présence médicale soit par une présence infirmière.
- ✓ Sur certaines îles (Ile aux Moines, Bréhat, Batz, Sein et Houat), les médecins pourraient faire valoir leurs droits à la retraite.
- ✓ Un accès aux soins de second recours inégal entre les îles.
- ✓ Une forte implication de la part des élus pour maintenir une offre de soins sur les îles.

Enjeux prioritaires :

- Reconnaître et valoriser l'exercice infirmier sur les îles.
- Adapter les conditions de transport terrestres maritimes et aériennes.

- Développer des organisations de soins adaptées pour chaque île.
- Améliorer les conditions d'acheminement des bilans sanguins et du médicament.
- Favoriser l'offre de soins de second recours et la télésanté sur les îles.

Synthèse des objectifs et actions de l'AXE 1

Objectif : Garantir une offre H24 et 7j/7j sur les îles	
Action 1	Favoriser la présence et l'organisation infirmière sur les îles
Action 2	Conforter le circuit du médicament et des bilans sanguins
Objectif : Développer une offre de soins adaptée sur les îles	
Action 3	Promouvoir les compétences et les innovations en santé sur les îles
Action 4	Développer la télésanté sur les îles
Objectif : Améliorer la qualité du transport des îliens	
Action 5	Définir une organisation pour le transport des îliens vers les lieux de soins
Objectif : Mieux appréhender les variations saisonnières sur les îles	
Action 6	Adapter l'offre de soins aux besoins de santé tout au long de l'année sur les îles

Action n°1 : Favoriser la présence infirmière sur les îles

Axe 1	Favoriser l'accès aux soins dans les îles			
Objectif	Garantir une offre sanitaire H24 et 7j/7j sur les îles			
Action n°1	Favoriser la présence infirmière sur les îles			
Contexte	-Présence des professionnels de santé de premier recours hétérogène sur les îles. -Sur certaines îles (Bréhat, Batz, Sein et Houat), les médecins pourraient faire valoir leurs droits à la retraite. -Une offre médicale présente H24 et 7j/7j sur la majorité des îles sauf pour Molène, l'île d'Arz et Hoedic où elle est garantie par une présence infirmière H24 et 7j/7j.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1.1 Valoriser l'implication des infirmiers : -Recenser et étudier l'ensemble des actes infirmiers effectués sur les îles et notamment ceux qui ne bénéficient pas de cotation.	Infirmiers	ARS	CPAM, Professionnels de santé
Action locale	1.2 Accompagner les infirmiers exerçant sur les îles pour garantir une présence sanitaire sur l'île et assurer la continuité des soins en reconnaissant et valorisant le rôle des infirmiers.	Infirmiers	ARS	CPAM, Structures sanitaires et médico-sociales, Communes
Action locale	2. Optimiser les ressources infirmières disponibles sur les îles en mutualisant les moyens.	Infirmiers	ARS	Structures sanitaires et médico-sociales, Infirmiers libéraux et salariés
Action régionale	3. Soutenir la formation des infirmiers pour la rédaction des certificats de décès. (Cf action n°13)	Infirmiers	ARS	Professionnels de santé, CPAM, Structures sanitaires et médico-sociales
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	1.1 : 2025-2026 1.2 ; 2 ; 3 : Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1.1 : Résultats de l'étude sur les actes infirmiers 1.2 : Nombre total d'infirmiers exerçant sur les îles 2 ; 3 : Evolution de l'offre et des compétences infirmières 3 : Nombre d'infirmiers exerçant sur les îles, formés à la rédaction des certificats de décès			

Action n°2 : Conforter le circuit des médicaments et des bilans sanguins

Axe 1	Favoriser l'accès aux soins dans les îles			
Objectif	Garantir une offre sanitaire H24 et 7j/7j sur les îles			
Action n°2	Conforter le circuit du médicament et des bilans sanguins			
Contexte	-Présence d'une pharmacie uniquement sur certaines îles (Ouessant, Groix, Belle-Ile et l'île aux Moines). -Des médecins sont également propharmaciens* sur certaines îles (Bréhat, Sein et Houat). -Le circuit du médicament est fonctionnel mais nécessiterait une sécurisation entre la pharmacie du continent et la réception sur l'île : protocolisation de la dispensation et de la distribution. -Le trajet des bilans sanguins qui se fait soit par voie aérienne quand cela est possible et/ou soit par voie maritime est soumis à certaines contraintes : heure et nombre de rotations de bateau par jour, sécurisation des bilans sanguins, durée du trajet...			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action régionale	1. Etablir une protocolisation du circuit du médicament île par île.	Pharmaciens et professionnels de santé et tout public	ARS	Ordre national des pharmaciens
Action régionale	2. Améliorer le circuit des bilans sanguins : -Réfléchir à une organisation île par île et prévoir des protocoles.	Tout public	ARS	Laboratoires et Professionnels de santé
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1. : Formalisation d'un protocole pour le circuit du médicament 2. : Formalisation d'un protocole pour le circuit des bilans sanguins			

*Propharmacien : médecin autorisé à délivrer des médicaments dans les îles où il n'y a pas d'officine

Action n°3 : Promouvoir les compétences et les innovations en santé sur les îles

Axe 1	Favoriser l'accès aux soins dans les îles			
Objectif	Développer une offre de soins adaptée sur les îles			
Action n°3	Promouvoir les compétences et les innovations en santé sur les îles			
Contexte	-Exercer en milieu insulaire nécessite des connaissances et des compétences spécifiques. -Des contraintes liées à la configuration des îles amènent à réfléchir à de nouvelles organisations afin de répondre aux besoins spécifiques identifiés sur les îles.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action régionale	1. Développer et proposer des formations spécifiques et continues : -Formation spécifique liée à l'exercice en milieu insulaire ; -Protocoles de coopération.	Professionnels de l'accompagnement*, de santé et du social	ARS	URPS, Facultés de médecine, MSP, Centre de santé, CPTS
Action locale	2. Réfléchir à des dispositifs innovants : nouvelles organisations, e-santé, drone...	Tout public	ARS	EHPAD, Communes, GCS e-santé, MSP, Centre de santé, CPTS
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1. : Nombre de formations proposées 1. : Nombre de participants 1 ; 2 : Nombre de protocoles formalisés 2. : Nombre de nouveaux dispositifs et organisations 2. : Evolution des dispositifs et organisations			

**Professionnels de l'accompagnement : aides à domicile, auxiliaires de vie...*

Action n°4 : Développer la télésanté sur les îles

Axe 1	Favoriser l'accès aux soins dans les îles			
Objectif	Développer une offre de soins adaptée sur les îles			
Action n°4	Développer la télésanté sur les îles			
Contexte	-Un plus faible accès aux consultations avancées sur les îles. -Des difficultés pour honorer les rendez-vous sur le continent sont constatées : durée et successions des trajets (terrestre et maritime), heure de rendez-vous non adaptée avec les horaires de bateau, problèmes de mobilité...			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1.1 Recenser les dispositifs de télésanté utilisés sur les îles.	Professionnels de santé	GCS e-santé	ARS, Communes, EHPAD, MSP
Action locale	1.2 Informer les acteurs sur les dispositifs utilisables et s'appuyer sur les ressources mobilisables : -Présenter les solutions existantes aux professionnels de santé et aux élus sur les possibilités de téléconsultation.	Professionnels de santé, élus	GCS e-santé	ARS, Communes, EHPAD, MSP
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	1.1 : Année 2025 1.2 : Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1.1 : Nombre de dispositifs de télésanté utilisés 1.1 : Nombre d'actes de téléconsultations recensés 1.2 : Nombre de nouveaux dispositifs déployés 1.2 : Nombre de nouveaux actes de téléconsultation recensés			

Action n°5 : Définir une organisation pour le transport des îliens vers les lieux de soins

Axe 1	Favoriser l'accès aux soins dans les îles			
Objectif	Améliorer la qualité du transport des îliens			
Action n°5	Définir une organisation pour le transport des îliens vers les lieux de soins			
Contexte	-Recours à plusieurs modes de transport (terrestre, maritime, aérien) pour un seul trajet de la résidence au lieu de soin. -Absence de transporteur sanitaire sur les îles hormis à Belle-Ile et à Groix (Taxi conventionné avec la CPAM). -Pour les personnes alitées ou à mobilité réduite, le transport sur l'île en l'absence de transporteur est généralement assuré par le SDIS. Ce dernier réalise des trajets malgré que cela ne relève pas de sa fonction puisqu'il ne s'agit pas de trajets effectués dans le cadre de l'urgence, mais indispensable pour la personne afin qu'elle puisse par exemple se rendre sur le continent pour honorer un rendez-vous. -Les transports et gares maritimes sont parfois peu adaptés pour les personnes à mobilité réduite ou alitées. Il n'existe pas toujours d'endroit dédié aux personnes vulnérables* dans la plupart des bateaux et dans certaines gares maritimes. -Le transport d'urgence est effectué par hélicoptère ou par la SNSM suivant les orientations du SAMU.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	<u>Terrestre :</u> 1. Recenser les besoins et les ressources afin de garantir un transport pour les personnes vulnérables et notamment les personnes alitées ou à mobilité réduite sur les îles.	Personnes vulnérables, personnes alitées ou à mobilité réduite	AIP	Communes, Transporteurs sanitaires, Taxi, VTC, SDIS
Action locale	<u>Maritime :</u> 2. Adapter les conditions d'accueil sur le quai et dans le bateau.	Personnes vulnérables, personnes alitées ou à mobilité réduite	AIP	Conseil Régional, Compagnies maritimes, Communes, SNSM, Transporteurs sanitaires, SDIS
Action régionale	<u>Aérien :</u> 3. Prioriser le mode d'évacuation adapté pour le patient.	Tout public	ARS	Professionnels de santé, SAMU, Préfectures
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	1. : 2025 2 ; 3 : Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1. : Evolution des moyens de transport terrestre sur chaque île 2. : Evolution des conditions d'accueil au quai et sur le bateau 3. : Evolution sur les modalités d'évacuation			

* Par exemple sous traitements lourds, ayant une pathologie chronique...

Action n°6 : Adapter l'offre de soins aux besoins de santé tout au long de l'année sur les îles

Axe 1	Favoriser l'accès aux soins dans les îles			
Objectif	Mieux appréhender les variations saisonnières sur les îles			
Action n°6	Adapter l'offre de soins aux besoins de santé tout au long de l'année sur les îles			
Contexte	-En 2020, les 11 îles bretonnes du Ponant comptabilisaient plus de 11 000 habitants permanents. -Un afflux de la population marqué durant la période estivale avec une population multipliée par 10 sur certaines îles. -1,8 millions de passagers ont été recensés en 2020 sur les îles bretonnes selon les compagnies maritimes bretonnes et/ou de la taxe Barnier.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1.1 Faire un recensement détaillé île par île de la population d'avril à octobre.	Tout public : îliens, visiteurs, résidents secondaires, saisonniers...	AIP	Communes, Compagnies maritimes
Action locale	1.2. Faire un recensement des besoins de santé sur les îles durant la période estivale.	Tout public : îliens, visiteurs, résidents secondaires, saisonniers...	AIP	Communes, Professionnels de l'accompagnement, de santé et du social, MSP
Action locale	1.3 Apporter des solutions durant cette période afin de répondre à la demande.	Tout public : îliens, visiteurs, résidents secondaires, saisonniers...	ARS	Communes, Professionnels de l'accompagnement, de santé et du social, MSP
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	1.1 ; 1.2 : Année 2026 1.3 : Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1.1 ; 1.2 : Résultats des recensements 1.3 : Evolution de l'offre de soins suivant les différentes périodes de l'année			

Axe 2 : Favoriser l'attractivité des professionnels sur les îles



Problématique :

L'attractivité sur les îles repose sur des conditions d'exercice et d'accueil favorables pour les professionnels. Un lieu d'exercice coordonné facilite les interactions professionnelles, améliore la prise en charge ainsi que le suivi médical du patient.

Un nombre accru de résidences secondaires, un manque de logement locatif à l'année ainsi que le coût de l'immobilier qui a augmenté en moyenne de 40% sur les îles entre 2020 et 2023, sont des raisons qui impactent le recrutement de professionnels (médicaux, paramédicaux et de l'accompagnement à domicile).

Un autre frein à l'attractivité sur les îles concerne les déplacements qui ont un coût pour les professionnels qui interviennent sur les îles (place de parking, billet de bateau...).

La formation des étudiants en santé sur les îles contribue également à l'attractivité du territoire. De ce fait, il convient de créer des conditions d'accueil favorables pour faciliter leur apprentissage sur les îles.

Constats partagés :

- ✓ Depuis le 1^{er} CLS, des maisons de santé ont été construites sur la plupart des îles.
- ✓ Une importante implication des communes pour faciliter l'hébergement des professionnels.
- ✓ Le tarif santé n'est, à ce jour pas encore déployé sur l'ensemble des îles concernées.

Enjeux prioritaires :

- Développer et déployer le tarif santé sur l'ensemble des îles concernées.
- Faciliter la mise à disposition de places de parking pour les professionnels non-résidents sur les îles, mais intervenant sur celles-ci.
- Identifier les besoins et les possibilités d'hébergement pour les professionnels et les étudiants en santé.
- Développer un lieu d'exercice coordonné sur l'ensemble des îles.
- Donner les moyens aux professionnels de santé d'exercer dans de bonnes conditions.

Synthèse des objectifs et actions de l'AXE 2

Objectif : Favoriser l'exercice des professionnels dans de bonnes conditions sur les îles	
Action 7	Adapter les lieux d'exercice professionnel et accompagner les étudiants et remplaçants pour faciliter l'exercice sur les îles
Action 8	Améliorer l'accès au logement pour les professionnels de santé et du maintien à domicile sur les îles
Objectif : Consolider les dispositifs de transport pour les professionnels	
Action 9	Améliorer les conditions de transport pour les professionnels de santé et du maintien à domicile

Action n°7 : Adapter les lieux d'exercice professionnel et accompagner les étudiants et remplaçants pour faciliter l'exercice sur les îles

Axe 2	Favoriser l'attractivité des professionnels sur les îles			
Objectif	Favoriser l'exercice des professionnels dans de bonnes conditions sur les îles			
Action n°7	Adapter les lieux d'exercice professionnel et accompagner les étudiants et remplaçants pour faciliter l'exercice sur les îles			
Contexte	-Un lieu d'exercice coordonné facilite les interactions professionnelles et améliore la prise en charge ainsi que le suivi médical du patient. -L'installation des médecins en cabinet secondaire est complexe du fait d'une charge administrative conséquente. -La formation des étudiants en santé sur les îles contribue à l'attractivité.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1. Optimiser les lieux d'exercice des professionnels de santé sur les îles : -Proposer des locaux facilitant l'exercice coordonné, le stockage du matériel médical, la biologie délocalisée, la prise en charge des petites urgences...	Professionnels de l'accompagnement, de santé et du social	AIP	Communes, Etat, Conseil régional
Action locale	2. Etablir un recensement du matériel médical présent sur les îles et les besoins : radiologie, biologie délocalisée, matériel d'urgence...	Professionnels de santé	ARS	Professionnels de santé, EHPAD, Hôpital de Belle-Ile, MSP, Centre de santé
Action régionale	3.1 Aider les professionnels de santé à l'installation en cabinet secondaire de médecine générale : -Favoriser l'engagement des professionnels de santé dans le cadre des solidarités territoriales.	Médecins généralistes	ARS	CPAM
Action régionale	3.2 Accompagner cet engagement dès la mise en place des premières consultations.	Médecins généralistes	ARS	
Action locale	4. Faire des îles des terrains de stage pour les étudiants en santé : -Accueil des étudiants ; -Promotionner la maîtrise de stage.	Etudiants en santé	ARS	Facultés de médecine, IFSI, IFAS, Professionnels de santé
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	1 ; 3.1 ; 3.2 ; 4 : Tout au long du CLS 2. : Année 2025			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1. : Nombre de maisons de santé 2. : Nombre de cabinets secondaires 1 ; 3.1 ; 3.2 : Satisfaction des conditions de travail des professionnels de santé 4. : Nombre d'étudiants en santé accueillis par an			

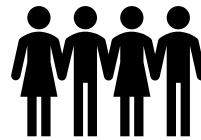
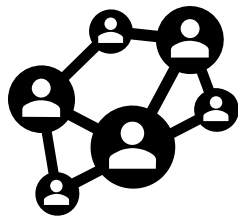
Action n°8 : Améliorer l'accès au logement pour les professionnels de santé et du maintien à domicile sur les îles

Axe 2	Favoriser l'attractivité des professionnels sur les îles			
Objectif	Favoriser l'exercice des professionnels dans de bonnes conditions sur les îles			
Action n°8	Améliorer l'accès au logement pour les professionnels de santé et du maintien à domicile sur les îles			
Contexte	-Le logement est le problème majeur pour l'installation des professionnels ainsi que pour leurs remplaçants souhaitant exercer sur les îles. -59% de résidences secondaires recensés sur les îles bretonnes du Ponant contre 13% pour la région Bretagne. -Un coût financier du logement important sur les îles. -Une forte demande de logements communaux et sociaux.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1. Etablir un recensement par île des besoins et des possibilités d'hébergement pour les professionnels de l'accompagnement, de santé et du social ainsi que pour les étudiants en santé.	Professionnels de l'accompagnement, de santé et du social, étudiants en santé	AIP	Communes
Action locale	2. Faciliter les conditions d'hébergement pour les professionnels de santé, de l'accompagnement et du social ainsi que pour les étudiants en santé.	Professionnels de l'accompagnement, de santé et du social, étudiants en santé	AIP	Communes
Action locale	3. Expérimenter des solutions de logement pour les professionnels de santé, de l'accompagnement et du social ainsi que pour les étudiants en santé.	Professionnels de l'accompagnement, de santé et du social, étudiants en santé	AIP	ARS, Conseils départementaux, Communes
Action locale	4. Développer un programme sur le logement des actifs incluant notamment les professionnels de santé.	Professionnels de l'accompagnement, de santé et du social, étudiants en santé	AIP	Conseil régional
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	1. : Année 2025 2 ; 3 ; 4 : Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1. : Nombre de professionnels de santé qui ont un hébergement 2 ; 3 ; 4 : Evolution des difficultés de recrutement liées au logement 2 ; 3 ; 4 : Nombre de dispositifs mis en place 2 ; 3 ; 4 : Nombre de projets d'installation			

Action n°9 : Améliorer les conditions de transport pour les professionnels de santé et du maintien à domicile

Axe 2	Favoriser l'attractivité des professionnels sur les îles			
Objectif	Consolider les dispositifs de transport pour les professionnels			
Action n°9	Améliorer les conditions de transport pour les professionnels de santé et du maintien à domicile			
Contexte	-Des difficultés rencontrées par les professionnels pour se garer à proximité des ports sur le continent. -Un tarif pour les professionnels de santé non appliqué sur l'ensemble des îles concernées. -Non prise en compte des intervenants au domicile au tarif maritime établi pour les professionnels de santé intervenant sur les îles.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action régionale	1. Définir l'organisation entre le Conseil régional, l'ARS et la ou les structures chargées de la mise en œuvre (conventions).	Professionnels de l'accompagnement, de santé et du social	AIP	Conseil régional, Compagnies maritimes, APSIB, ARS, CPTS, MSP
Action régionale	2. Etudier les possibilités de prise en compte des coûts aux professionnels intervenant au domicile. (Cf action n°13)	Professionnels intervenants au domicile	AIP	Conseil régional, Conseils départementaux, Hôpitaux, Associations
Action locale	3. Recenser les besoins et proposer une organisation pour l'attribution de places de parking à proximité des ports pour les professionnels de l'accompagnement, de santé et du social.	Professionnels de l'accompagnement, de santé et du social	AIP	Communes, MSP
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	1. : Année 2025 2. : Année 2026 3. : 2025-2026			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1. : Evolution de l'organisation concernant la mise en place du tarif santé 2. : Evolution de l'attribution du tarif santé aux professionnels 3. : Nombre de places de parking dédié aux professionnels sur le continent			

Axe 3 : Renforcer la coordination entre les différents acteurs



Problématique :

Les îliens qui se rendent sur le continent pour une intervention ou un rendez-vous programmé sont amenés à multiplier les transports (terrestre, aérien, maritime...).

Les contraintes maritimes sont des aspects pas toujours pris en considération par les structures sanitaires et médico-sociales du continent. Cela peut engendrer un coût non-négligeable pour les îliens, car des nuitées à l'hôtel peuvent s'avérer nécessaires pour honorer les rendez-vous. Ces contraintes peuvent ainsi conduire le patient à un renoncement aux soins.

Différents acteurs issus de différentes structures jouent un rôle important dans la prise en charge du patient, mais sans toutefois se coordonner et se rencontrer. Pour faciliter la prise en charge du patient, le partage de pratique est essentiel et d'autant plus pour les professionnels de santé des îles qui exercent de manière isolée et dont l'insularité demande des compétences spécifiques.

De plus, les dispositifs présents sur le continent, dont les actions peuvent être appliquées sur les îles, ne sont pas toujours bien connus par les professionnels et les usagers.

Il s'agira de mobiliser, de simplifier et de mettre en lien les professionnels afin d'améliorer la prise en charge du patient.

Constats partagés :

- ✓ Les pratiques insulaires sont spécifiques et parfois non adaptées avec celles du continent.
- ✓ Les caractéristiques liées à l'insularité ne sont pas toujours prises en considération par les établissements sanitaires et médico-sociaux du continent.
- ✓ Des coûts supplémentaires peuvent être nécessaires pour les îliens pour honorer les rendez-vous sur le continent.
- ✓ Une source de stress vécue par les îliens liés à la succession de transports pouvant conduire le patient à renoncer aux soins.

Enjeux prioritaires :

- Améliorer les parcours de soins des patients entre les îles et le continent afin de limiter le renoncement aux soins.
- Améliorer les conditions d'accueil au sein du bateau et sur le quai pour les personnes vulnérables.

- Consolider et développer la formation des professionnels de santé correspondants SAMU.
- Optimiser les relations entre les professionnels de santé et les régulations.
- Favoriser l'interconnaissance entre les professionnels du territoire.

Synthèse des objectifs et actions de l'AXE 3

Objectif : Favoriser l'interconnaissance et la coordination entre les professionnels pour améliorer la qualité des parcours de soins	
Action 10	Faciliter le parcours de soins des îliens
Action 11	Favoriser les liens entre les différents acteurs (santé, social, accompagnement, associatif, collectivité, bâtiment...) du territoire
Objectif : Faciliter les évacuations d'urgence	
Action 12	Trouver des solutions d'évacuation d'urgence adaptées

Action n°10 : Faciliter le parcours de soins des îliens

Axe 3	Renforcer la coordination entre les différents acteurs			
Objectif	Favoriser l'interconnaissance et la coordination entre les professionnels pour améliorer la qualité des parcours de soins			
Action n°10	Faciliter le parcours de soins des îliens			
Contexte	-Des difficultés rencontrées lors d'une hospitalisation programmée et non-programmée : les entrées et les sorties ne sont pas toujours adaptées aux horaires de bateau et peuvent contraindre le patient à dormir à l'hôtel majorant ainsi le coût. -La succession des transports ne facilite pas l'accès aux soins (transport terrestre et transport maritime). -Besoin de flécher le parcours de soins du patient afin d'éviter une rupture dans le parcours de soins.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action régionale	1.1 Organiser des liens entre les structures médico-sociales et sanitaires du continent et les îles afin d'organiser un parcours de soins coordonné : -Prise en compte des contraintes liées à l'insularité par les établissements.	Tous les îliens	ARS	DAC, CPTS, Etablissements de santé, Professionnels de santé
Action locale	1.2 Réfléchir à une organisation île par île pour améliorer le parcours de soins.	Tous les îliens	ARS	DAC, CPTS, Etablissements de santé, Professionnels de santé
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1.1 : Nombre d'acteurs sensibilisés 1.1 ; 1.2 : Nombre de scénarios identifiés 1.2 : Evolution du parcours de soins coordonné des îliens			

Action n°11 : Favoriser les liens entre les différents acteurs (santé, social, accompagnement, associatif, collectivité, bâtiment...) du territoire

Axe 3	Renforcer la coordination entre les différents acteurs			
Objectif	Favoriser l'interconnaissance et la coordination entre les professionnels pour améliorer la qualité des parcours de soins			
Action n°11	Favoriser les liens entre les différents acteurs (santé, social, accompagnement, associatif, collectivité, bâtiment...) du territoire			
Contexte	-Le partage d'expérience et de pratiques professionnels contribuent à améliorer l'offre de soins et à créer de nouveaux projets. -Les pratiques professionnels en milieu insulaire sont spécifiques et parfois non adaptées avec celles du continent. -Les partenaires du continent ne sont pas toujours informés des problématiques présentes sur les îles.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1.1 Mettre en réseau les professionnels et les élus de l'ensemble des îles : -Echanges de pratiques des élus et des professionnels sous la forme par exemple de webinaires.	Professionnels de l'accompagnement, de santé et du social, du bâtiment..., associations, élus, agents des collectivités...	AIP	DAC, ARS, APSIB, Associations, Professionnels issus de secteurs d'activités diverses
Action locale	1.2 Favoriser la mise en réseau des remplaçants.	Professionnels de santé et de l'accompagnement remplaçants	AIP	Professionnels de santé et de l'accompagnement
Action locale	2. Accompagner les professionnels dans la mise en place d'organisation d'exercice coordonné.	Professionnels de santé	ARS	CPAM, Conseil régional, Communes
Action locale	3. Favoriser l'accès à l'offre de second recours en présentiel, en télésanté et faciliter l'accès sur le continent.	Tout public	ARS	Structures médico-sociales et sanitaires, Communes, Professionnels de santé, MSP, GCS e-santé
Action locale	4. S'appuyer sur les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) pour les patients ayant un parcours de soins complexe.	Professionnels de santé	AIP	DAC
Action locale	5. Veiller à l'articulation entre le CLS AIP et le CLS du continent.	Tout public, professionnels de l'accompagnement, de santé et du social	AIP	CLS du continent
Action locale	6. Informer et sensibiliser les partenaires du continent aux problématiques en santé des îles afin de pouvoir les mobiliser. (Cf action n°15 et n°25)	Partenaires du continent	AIP	

Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1.1 : Nombre de participants aux réunions, webinaires... 1.2 : Nombre de remplaçants présents par an 2. : Nombre de dispositifs mis en place 3. : Evolution de l'offre de second recours 4. : Nombre de patients suivis par les DAC 5. : Nombre de projets en commun mis en place 6. : Nombre de nouveaux projets mis en place			

Action n°12 : Trouver des solutions adaptées pour les évacuations d'urgence

Axe 3	Renforcer la coordination entre les différents acteurs			
Objectif	Faciliter les évacuations d'urgence			
Action n°12	Trouver des solutions adaptées pour les évacuations d'urgence			
Contexte	-Besoin de généraliser la formation à l'urgence aux infirmiers afin qu'ils puissent contribuer aux premiers soins d'urgence avant l'intervention du médecin. -Les médecins correspondants SAMU ont eu recours à des formations à l'urgence qui nécessiteraient d'être confortées et d'être de nouveaux, mises en place pour les nouveaux arrivants. -Les régulateurs des SAMU assurent avec les professionnels de santé sur place les évacuations en cas d'urgence vitale.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action régionale	1. Faciliter le lien entre le SAMU et les professionnels de santé intervenant sur les îles : -Optimiser les relations entre les professionnels de santé et les régulations.	SAMU, professionnels de santé	ARS	Préfectures, SAMU, ADOPS, Services d'accès aux soins, Professionnels de santé
Action régionale	2. Consolider la formation des professionnels (médecins et infirmiers) correspondants du SAMU.	Médecins, infirmiers	ARS	SAMU
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1. Evolution des modalités d'évacuation 2. : Nombre de formations effectuées 2. : Nombre de professionnels formés			

Axe 4 : Bien vieillir dans les îles



Problématique :

17,6% de la population îlienne a plus de 75 ans contre 11% pour la région Bretagne.
L'indice de vieillissement est de 234 sur les îles contre 94 pour la région Bretagne.

Au vu des chiffres mentionnés ci-dessus, les territoires insulaires accueillent une population vieillissante, nécessitant des actions de prévention appropriées et coordonnées par différents acteurs sur le repérage de la fragilité, l'accompagnement des aidants ainsi que sur l'adaptation du logement. Cela permettrait d'anticiper et de maintenir les personnes à leur domicile plus longtemps et dans de bonnes conditions.

Les aides à domicile qui sont en nombre insuffisant sur les îles, jouent un rôle essentiel dans le maintien à domicile. Des surcoûts et contraintes insulaires : temps de travail limité sur l'île, billet de bateau, accès à un hébergement difficile... rendent difficile l'intervention des aides à domicile sur les îles.

Il conviendra donc de mobiliser des acteurs institutionnels tels que les Conseils départementaux ou encore l'ARS dans la mise en œuvre de dispositifs pour favoriser le maintien à domicile des îliens.

La prise en charge des décès sur une île peut s'avérer complexe du fait d'une part de l'absence de médecin sur certaines îles et d'autre part, du fait qu'elles ne disposent pas toutes d'une chambre mortuaire.

Constats partagés :

- ✓ Difficultés de recrutement des professionnels intervenant auprès des personnes en perte d'autonomie au sein des EHPAD et à domicile.
- ✓ Le surcoût insulaire est un frein à l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement à domicile sur les îles.
- ✓ Souhait des îliens de rester le plus longtemps possible sur son île.
- ✓ Un risque d'épuisement accentué pour les aidants avec l'allongement de l'espérance de vie sans capacité.
- ✓ Des difficultés rencontrées pour faire venir des opérateurs funéraires sur les îles.

Enjeux prioritaires :

- Organiser la mutualisation des moyens insulaires en décroissant les structures (EHPAD, SSIAD, HAD, libéraux).

- Soutenir la formation des infirmiers pour la rédaction des certificats de décès.
- Solliciter les médecins retraités pour effectuer des certificats de décès en cas de non-disponibilité du médecin.
- Déployer des actions de prévention adaptées pour favoriser le maintien à domicile.

Synthèse des objectifs et actions de l'AXE 4

Objectif : Favoriser l'attractivité et l'activité des métiers du soin et de l'accompagnement à domicile	
Action 13	Définir un modèle économique, juridique et organisationnel afin de garantir une offre de soins et d'accompagnement en tenant compte des spécificités de chaque île
Objectif : Favoriser le maintien à domicile sur les îles	
Action 14	Développer des services et des organisations pour faciliter le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie sur les îles
Objectif : Prévenir la perte d'autonomie des personnes à domicile sur les îles	
Action 15	Mettre en œuvre des actions adaptées afin de prévenir la perte d'autonomie des personnes vivant à domicile sur les îles
Objectif : Accompagner les aidants	
Action 16	Proposer des solutions de répit aux aidants
Objectif : Mieux prendre en charge les décès sur les îles	
Action 17	Définir des organisations pour prendre en charge les personnes décédées sur les îles

Action n°13 : Définir un modèle économique, juridique et organisationnel afin de garantir une offre de soins et d'accompagnement en tenant compte des spécificités de chaque île

Axe 4	Bien vieillir dans les îles			
Objectif	Favoriser l'attractivité et l'activité des métiers du soin et de l'accompagnement à domicile			
Action n°13	Définir un modèle économique, juridique et organisationnel afin de garantir une offre de soins et d'accompagnement en tenant compte des spécificités de chaque île			
Contexte	-17,6% de la population a plus de 75 ans contre 11% pour la région Bretagne. -Indice de vieillissement de 234 contre 94 pour la région Bretagne. -Hétérogénéité de l'offre de services de soins à domicile entre les îles. -Des difficultés pour recruter des professionnels intervenant auprès des personnes en perte d'autonomie au sein des EHPAD et à domicile.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1.1 Evaluer le surcoût insulaire (essence, logement, temps de déplacement, prix du bateau avec vélo ou non...) pour les professionnels de santé et de l'accompagnement qui interviennent à domicile sur les îles.	Professionnels de santé et de l'accompagnement à domicile	AIP	Communes, Services à domicile, Professionnels de santé, Associations
Action régionale	1.2. Communiquer auprès des acteurs les résultats et travailler avec eux afin de définir un modèle économique pour compenser le surcoût et favoriser la mise en œuvre et la continuité des plans personnalisés de maintien à domicile pour les personnes en situation de perte d'autonomie. (Cf action n°9)	Professionnels de santé et de l'accompagnement à domicile, Personnes en perte d'autonomie	ARS	Conseils départementaux, CARSAT, MSA, Conseil régional
Action locale	2. Trouver des agilités dans les organisations en décloisonnant les services et en mutualisant les moyens insulaires : -Mutualiser les ressources entre les dispositifs sanitaires ambulatoires et les dispositifs médico-sociaux (Cf action n° 1) ; -Faire bénéficier des services de l'EHPAD aux îliens non-résidents ; -Prise en compte de la réforme des services d'autonomie à domicile.	Tout public	ARS	EHPAD, Communes, Conseils départementaux, Professionnels de santé
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	1.1 ; 1.2 : 2025-2026 2. : Tout au long du CLS			

Financements mobilisables	A définir
Dispositif de suivi/Evaluation	1.1 : Résultats liés au surcoût 1.2 : Nombre de partenaires mobilisés 1.2 : Nombre de professionnels accompagnés 2. : Evolution de l'offre de soins et de l'accompagnement à domicile

Action n°14 : Développer des services et des organisations pour faciliter le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie sur les îles

Axe 4	Bien vieillir dans les îles			
Objectif	Favoriser le maintien à domicile sur les îles			
Action n°14	Développer des services et des organisations pour faciliter le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie sur les îles			
Contexte	-17,6% de la population a plus de 75 ans contre 11% pour la région Bretagne. -Indice de vieillissement de 234 contre 94 pour la région Bretagne. -Une méconnaissance des différentes ressources pouvant être mobilisées pour le maintien à domicile, comme par exemple, une méconnaissance des personnes pouvant intervenir à domicile en CĒSU. -Une offre de services pour le maintien à domicile hétérogène et plus faible sur les îles que sur le continent.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1.1 Compléter le diagnostic du contrat local de santé des îles bretonnes du Ponant afin d'identifier les besoins non couverts et les organisations mises en place localement qui viennent compenser l'absence de services et de dispositifs puis partager l'état des lieux avec les partenaires.	Personnes âgées, personnes en perte d'autonomie	AIP	Conseils départementaux, Professionnels de santé, Associations, Communes
Action locale	1.2 Trouver des solutions aux besoins identifiés lors du diagnostic avec les acteurs locaux.	Personnes âgées, personnes en perte d'autonomie	ARS	Conseils départementaux, Professionnels de santé, Associations, Communes
Action locale	2. Coordonner les différents acteurs qui interviennent à domicile : personnes intervenant en CĒSU, structures d'aides à domicile, bénévoles...	Personnes âgées, personnes en perte d'autonomie	ARS et AIP	Conseils départementaux, Professionnels de santé, Associations, Communes
Action locale	3. Développer le portage de repas à domicile.	Personnes âgées, personnes en perte d'autonomie	AIP	Associations, Communes, Compagnies maritimes
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	1.1 : Année 2025 1.2 ; 2 ; 3 : Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1.1 : Résultats du diagnostic 2. : Nombre d'acteurs mobilisés 1.2 ; 3 : Recenser les solutions apportées			

Action n°15 : Mettre en œuvre des actions adaptées afin de prévenir la perte d'autonomie des personnes vivant à domicile sur les îles

Axe 4	Bien vieillir dans les îles			
Objectif	Prévenir la perte d'autonomie des personnes à domicile sur les îles			
Action n°15	Mettre en œuvre des actions adaptées afin de prévenir la perte d'autonomie des personnes vivant à domicile sur les îles			
Contexte	-17,6% de la population a plus de 75 ans contre 11% pour la région Bretagne. -Indice de vieillissement de 234 contre 94 pour la région Bretagne. -Souhait des îliens de rester le plus longtemps possible sur son île. -Nécessité d'un logement adapté pour le maintien à domicile.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1.1 Recenser et communiquer sur les aides financières et techniques et notamment celles sur l'adaptation du logement comme MaPrimeAdapt'.	Tous les îliens, Personnes âgées : personnes en perte d'autonomie, personnes à risque	AIP	Conseils départementaux, Communes, CARSAT, MSA, Assistants à Maitrise d'Ouvrage (AMO), Médecins
Action locale	1.2 Informer les services du continent sur les enjeux des îles concernant l'adaptation du logement et les inviter à intervenir sur les îles.	Professionnels du bâtiment, AMO	AIP	
Action régionale	2. Mener une concertation sur les 3 départements pour développer une stratégie régionale afin de mettre en œuvre un programme adapté d'actions de prévention relatif à la perte d'autonomie sur les îles.	Personnes âgées : personnes en perte d'autonomie, personnes à risque	ARS	Promotion Santé Bretagne, DAC, Conseils départementaux, Conférence des financeurs, CARSAT, Pour bien vieillir en Bretagne, Associations
Action locale	3. Déployer le programme ICOPE qui a pour objectif de retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité chez les seniors : -Dépistage ; -Evaluation ; -Plan de soins personnalisé ; -Fléchage du parcours de soins et suivi du plan d'intervention ; -Implication des collectivités et soutien aux aidants.	Personnes âgées : personnes en perte d'autonomie, personnes à risque	ARS	APSIB, Filières gériatriques, Professionnels de santé, Communes, CCAS, CPAM, DAC, CARSAT, MSA, CPTS, MSP
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			

Calendrier prévisionnel	1.1 ; 1.2 : 2025-2026 2. : 2025 3. : Tout au long du CLS
Financements mobilisables	A définir
Dispositif de suivi/Evaluation	1.1 ; 1.2 ; 1.3 : Nombre d'actions de communication réalisées auprès des partenaires 2. : Nombre de projets déployés 2. : Nombre de partenaires mobilisés 3. : Nombre de programmes ICOPE déployés 3. : Nombre de participants

Action n°16 : Proposer des solutions de répit aux aidants

Axe 4	Bien vieillir dans les îles			
Objectif	Accompagner les aidants			
Action n°16	Proposer des solutions de répit aux aidants			
Contexte	-Les îliens sont davantage touchés par l'isolement. -L'éloignement et le coût des transports maritimes peuvent être un frein dans l'accompagnement de leur proche. -Un risque d'épuisement accentué pour les aidants avec l'allongement de l'espérance de vie sans capacité.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1. Mieux orienter les aidants vers les intervenants pouvant évaluer leur situation, les soutenir, leur apporter des soins : -Accompagner les aidants dans l'acceptation d'une aide et organiser un suivi pour s'assurer que leur situation ne s'aggrave pas ; -Mettre en place des actions d'information, de sensibilisation et de formation pour les aidants.	Aidants : en priorité pour les personnes en situation de précarité	ARS	Communes, Professionnels de santé, CLIC, Plateforme de répit, DAC
Action locale	2. Valoriser les initiatives prises sur les îles et faire adhérer les aidants aux services proposés comme le café des aidants.	Aidants : en priorité pour les personnes en situation de précarité	AIP	Communes, Associations, CLIC, DAC
Action locale	3. Proposer des solutions de répit : accueil de jour, accueil temporaire, relaying ponctuel...	Aidants : en priorité pour les personnes en situation de précarité, personnes en perte d'autonomie	ARS	Professionnels de santé, Etablissements et services, Associations, MSA, DAC
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	1. : 2025 2. : 2025 3. : Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1 ; 2 : Nombre d'actions réalisées 1 ; 2 ; 3 : Nombre de participants 3. : Nombre de solutions apportées			

Action n°17 : Définir des organisations pour prendre en charge les personnes décédées sur les îles

Axe 4	Bien vieillir dans les îles			
Objectif	Mieux prendre en charge les décès sur les îles			
Action n°17	Définir des organisations pour prendre en charge les personnes décédées sur les îles			
Contexte	-Absence de chambre funéraire sur la plupart des îles. -Des difficultés de prise en charge des décès sur les îles lorsqu'il n'y a pas de médecin. -Accès aux îles limité par le nombre de rotations.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1. Solliciter les médecins retraités pour effectuer des certificats de décès en cas de non disponibilité du médecin.	Médecins retraités inscrits à l'Ordre des médecins résidant sur les îles	AIP	Communes
Action locale	2. Soutenir la formation des infirmiers pour la rédaction des certificats de décès. (Cf action 1)	Infirmiers	ARS	
Action locale	3. Réfléchir à des solutions de réfrigération simple pour conserver les corps lorsque les pompes funèbres ne peuvent se déplacer.	Tous les îliens	AIP	EHPAD, Préfectures, Communes
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1. : Nombre de médecins sollicités pour effectuer les certificats de décès 2. : Nombre d'infirmiers formés pour rédiger les actes de décès 3. : Nombre de solutions apportées			

Axe 5 : Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie



Problématique :

Des comportements à risque (santé sexuelle, consommation alcool, substances illicites, exposition aux écrans...) et des problèmes relevant de la santé mentale ont pu être constatés sur les îles.

Il s'agira donc de former les différents acteurs et de repérer de manière précoce les comportements à risque par le biais d'actions adaptées en prenant en compte les caractéristiques de la population (âge, catégorie socio-professionnelle...), au sein des établissements scolaires, des associations, des établissements de santé ou encore lors de moments festifs organisés ou non.

Sur l'ensemble des îles, on constate une plus faible participation aux dépistages des cancers (sein et côlon-rectum) qu'en région Bretagne, avec de fortes variations entre les îles. Des freins culturels seront à identifier ainsi que les difficultés d'accès aux dépistages afin de mettre en place des actions adaptées à la population îlienne.

Des actions de prévention existent sur les îles, non-réparties de manière équitable sur les différents territoires. Il conviendra de les identifier et d'adapter les actions suivant la saisonnalité, les ressources locales et le public ciblé.

La notion de bien-être est étroitement liée à l'environnement dans lequel l'individu évolue. Prendre conscience des ressources de son territoire à tout âge, en faisant le lien entre sa santé et le milieu dans lequel on vit, induit la prise en compte d'une alimentation saine et locale, d'une ressource en eau à préserver, mais également d'une biodiversité et d'un patrimoine naturel à conserver.

Des problèmes récurrents à la fois sur la quantité, mais aussi sur la qualité de l'eau distribuée ont été constatés sur les îles. Des actions sont à prévoir auprès d'un plus large public pour préserver et contribuer à la qualité de l'eau.

D'autres enjeux en santé environnement ont également été identifiés. C'est le cas pour la précarité énergétique du logement ainsi que pour la qualité de l'air intérieur qui peut être altérée par la présence de radon et de certains polluants.

Il conviendra donc de traiter en partenariat avec les différents acteurs locaux les problèmes identifiés afin d'améliorer la santé des îliens.

Constats partagés :

- ✓ Un manque de visibilité sur les services et dispositifs disponibles.
- ✓ Une méconnaissance constatée de la part des services du continent aux enjeux des îles.

- ✓ Une préoccupation des acteurs locaux sur la santé mentale et les comportements à risque sur les îles.

Enjeux prioritaires :

- Prioriser des enjeux en lien avec la prévention sur chaque île.
- Améliorer la participation aux dépistages organisés.
- Favoriser le repérage précoce des comportements à risques.
- Mobiliser les différents acteurs pour sensibiliser les îliens et les visiteurs aux conduites à risque.
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable des îles bretonnes, à la fois sur le plan qualitatif et quantitatif.
- Favoriser le lien entre santé et environnement.

Synthèse des objectifs et actions de l'AXE 5

Objectif : Développer des actions de prévention et de promotion à la santé à tous les âges de la vie	
Action 18	Favoriser le bien-être et le vivre ensemble des îliens
Objectif : Prévenir et réduire les comportements à risque avec ou sans produit sur les îles	
Action 19	Adopter des comportements favorables à la santé sur les îles
Objectif : Développer l'accès « aller vers » sur les îles et définir une organisation vers les structures de dépistage et de vaccination	
Action 20	Faciliter l'accès aux dépistages des cancers et à la vaccination
Objectif : Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien avec la nature	
Action 21	Inclure la santé-environnement dans son environnement naturel et ses activités de plein air sur les îles

Objectif : Promouvoir une alimentation équilibrée, saine et durable sur les îles	
Action 22	Favoriser l'accès à l'information et aux produits locaux sur les îles pour une alimentation saine et durable
Objectif : Améliorer la gestion de la ressource en eau face au changement climatique sur les îles	
Action 23	Préserver la ressource en eau face au changement climatique sur les îles
Objectif : Promouvoir l'activité physique dont les mobilités favorables à l'environnement et à la santé sur les îles	
Action 24	Promouvoir l'activité physique et les mobilités douces sur les îles
Objectif : Accéder à un environnement intérieur favorable pour la santé à coût maîtrisé sur les îles	
Action 25	Sensibiliser les publics des îles sur un environnement intérieur favorable

Action n°18 : Favoriser le bien-être et le vivre ensemble des îliens

Axe 5	Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie			
Objectif	Développer des actions de prévention et de promotion à la santé à tous les âges de la vie			
Action n°18	Favoriser le bien-être et le vivre ensemble des îliens			
Contexte	-Un sentiment d'isolement est davantage ressenti sur les territoires insulaires. -Une préoccupation croissante des acteurs locaux à propos de la santé mentale des îliens. -Des comportements nuisibles ont pu être identifiés sur les îles par les acteurs locaux. -Une importante surmortalité générale, prématurée et évitable liée à des comportements à risque constatée sur les îles, qui pourrait être réduite par des interventions de prévention. -Des actions préventives insuffisantes à destination des îliens et notamment des jeunes (santé sexuelle, santé mentale, addiction).			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1. Identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre sur chaque île : -Recenser collectivement les besoins et les ressources en termes de prévention et réduction des risques (santé sexuelle, santé mentale, consommation alcool, substances illicites, écrans...) ; -Définir avec les acteurs locaux et les îliens les thématiques prioritaires à mettre en œuvre sur chaque île ; - Mettre en place des actions d'information, de sensibilisation et de formation pour les publics concernés.	Professionnels, élus et tout public : îliens, visiteurs, résidents secondaires, saisonniers...	AIP	Communes, Associations, Professionnels du secteur de la jeunesse, Opérateurs régionaux en prévention et promotion de la santé
Action locale	2. Développer sur chaque île des actions afin de favoriser le développement des compétences psychosociales chez les jeunes : -Proposer des ateliers ludiques et conviviaux (Par exemple : escape-game, jeux de société...) ; -Développer des espaces collectifs d'écoute et de parole pour les jeunes.	Jeunes îliens	AIP	CPAM, Education nationale, Liberté Couleurs, Opérateurs de santé sexuels, Professionnels du secteur de la jeunesse, Promotion Santé Bretagne, Addiction France, Ligue contre le cancer, Associations, Communes
Action locale	3. Mener des actions coordonnées en santé mentale sur chaque île afin de lutter contre la souffrance psychique et l'isolement : -Recenser les besoins et les possibilités d'actions sur les îles ;	Tous les îliens	AIP	Professionnels de santé et du secteur social, Semeurs en santé, EPSM, CMP, Communes

	-Former les professionnels au repérage des risques psychosociaux ; -Mettre en place des actions adaptées qui répondent aux attentes des îliens.			
Action locale	4. Lutter contre les violences et les discriminations : -Sensibiliser et éduquer au respect des relations interpersonnelles affectives et sexuelles auprès des élèves ; -Mettre à disposition des outils à destination des professionnels leur permettant de repérer et d'évaluer le degré d'urgence des situations ; -Aider les victimes à libérer la parole ; -Informers les victimes sur les mesures d'aide et d'urgence existantes ; -Trouver des solutions afin d'orienter les victimes vers une prise en charge adaptée.	Professionnels de santé, du secteur social, et de l'éducation, tout public : îliens, visiteurs, résidents secondaires, saisonniers...	AIP	ARS, CAF, Professionnels de santé, du secteur social et de l'éducation, Education nationale, CCAS, Associations
Action locale	5. Sensibiliser aux gestes de 1er secours ainsi qu'aux numéros d'urgence dans les écoles et pour tous les îliens.	Tous les îliens	AIP	Education nationale, Centres de formation, Associations, Communes, SDIS
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	1. : 2025-2026 2 ; 3 ; 4 ; 5 : Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1 ; 3 ; 4 ; 5 : Nombre d'actions mises en place 1. : Nombre de personnes sensibilisées 2 ; 3 : Nombre de participants 4. : Evolution de la prise en charge 5. : Nombre de personnes formées			

Action n°19 : Adopter des comportements favorables à la santé sur les îles

Axe 5	Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie			
Objectif	Prévenir et réduire les comportements à risque avec ou sans produit sur les îles			
Action n°19	Adopter des comportements favorables à la santé sur les îles			
Contexte	-Des comportements à risque majorés lors de rassemblements organisés et non-organisés durant la période estivale. -Des comportements observés chez des jeunes îliens influencés par les conduites à risque des jeunes visiteurs. -Des conduites à risques (alcoolisation importante, prise de substances illicites...) chez les jeunes (îliens et visiteurs) dont des mineurs ont été identifiées par les acteurs locaux. -Circulation de substances psychoactives présente sur les îles, difficile à contrôler. -Des actions préventives hétérogènes entre les îles.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1.1 Former les intervenants du milieu festif aux outils de prévention et réduction des risques.	Organisateurs d'événements festifs	AIP	Collectif Orange Bleue, Organisateurs d'événements festifs, Communes, Bénévoles, SDIS
Action locale	1.2 Développer et coordonner l'accès aux services et outils de prévention des risques comme par exemple l'utilisation pour chaque île d'une malle pédagogique lors des événements festifs et des rassemblements non-organisés.	Organisateurs d'événements festifs	AIP	Collectif Orange Bleue, Communes, Gendarmerie, SDIS
Action locale	2. Développer la capacité des îliens et des visiteurs à prévenir les comportements à risque avec ou sans produit : -Etudier les possibilités d'intervention par les pairs ou encore d'ambassadeurs en santé sur les îles ; -Définir et mettre en œuvre des actions adaptées pour sensibiliser les visiteurs et les îliens.	Tout public : îliens, visiteurs, résidents secondaires, saisonniers...	AIP	Organisateurs d'événements festifs, Communes, Bénévoles
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1.1 : Nombre d'intervenants formés 1.2 ; 2 : Nombre de partenaires associés aux différentes actions mises en œuvre 1.2 ; 2 : Nombre d'actions mises en œuvre 1.2 ; 2 : Nombre de participants sensibilisés			

	2. : Niveau de satisfaction
--	------------------------------------

Action n°20 : Faciliter l'accès aux dépistages des cancers et à la vaccination

Axe 5	Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie			
Objectif	Développer l'accès « aller vers » sur les îles et définir une organisation vers les structures de dépistage et de vaccination			
Action n°20	Faciliter l'accès aux dépistages des cancers et à la vaccination			
Contexte	-Une plus faible participation au dépistage organisé du cancer colorectal sur les îles bretonnes (23,7%) par rapport à la région Bretagne (39,2%). (Données 2020-2021) -Une plus faible participation également au dépistage organisé du cancer du sein sur les îles bretonnes (36,9%) par rapport à la région Bretagne (46,7%). (Données 2020-2021) -Des difficultés d'accès au centre de dépistage du continent : successions de transports, des délais d'attente importants pour avoir un rendez-vous... -Une surmortalité générale, prématurée et évitable sur les îles qui pourrait être réduite par le biais d'interventions préventives.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1. Identifier les freins (culturels, géographiques...) au dépistage pouvant expliquer une plus faible participation afin de proposer des actions adaptées : -Réalisation d'une enquête en s'appuyant sur les études préexistantes.	Acteurs locaux : professionnels de santé, de l'accompagnement, du sociales, élus, bénévoles...	AIP	Communes, Professionnels de santé, CPAM, Associations de dépistage, CRCDC
Action locale	2. Sensibiliser la population sur la prévention des cancers et la vaccination : -Relayer les campagnes d'informations adaptées aux préoccupations des îliens.	Tous les îliens	AIP	Communes, Professionnels de santé, CPAM, CRCDC, Associations de dépistage
Action locale	3. Faciliter l'accès au dépistage en s'appuyant par-exemple sur une démarche "aller vers" en partenariat avec les professionnels de santé locaux : -Promouvoir et rendre plus accessible l'accès au dépistage comme les kits de dépistage du cancer colorectal fournis par voie postale ; -Soutenir le projet «Unité mobile régionale» au niveau des ports (sur le continent).	Tous les îliens	AIP	CRCDC, CPAM, Professionnels de santé
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	1. : Année 2025 2 ; 3 : Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			

Dispositif de suivi/Evaluation	1. : Identification des freins suite aux résultats de l'enquête 2. : Nombre de personnes sensibilisées 3. : Nombre de nouveaux projets déployés à l'échelle des îles
---------------------------------------	---

Action n°21 : Inclure la santé-environnement dans son environnement naturel et ses activités de plein air sur les îles

Axe 5	Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie			
Objectif	Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien avec la nature			
Action n°21	Inclure la santé-environnement dans son environnement naturel et ses activités de plein air sur les îles			
Contexte	-Présence d'un patrimoine littoral et maritime protégé sur les îles. -Une biodiversité riche et variée sur les îles. -Le collège des îles du Ponant situé à Ouessant est labellisé aire marine éducative et 2 autres collèges (Sein, Groix et Le Palais) sont inscrits en vue d'être labellisé. -3 écoles primaires (Batz, Sauzon, Locmaria, Hoedic et île d'Arz) sont labellisées aire marine éducative et 2 autres écoles primaires (Le Palais et Houat) sont inscrites en vue d'être labellisé. -Des écoles sont également inscrites en vue d'être labellisées aire terrestre éducative.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1. Faire découvrir les liens entre leur environnement et les bienfaits sur la santé : -Informier et former sur l'état de son environnement et les bons gestes à adopter pour sa santé et celle des écosystèmes.	Tout public : îliens, visiteurs, résidents secondaires, saisonniers...	AIP	Communes, Promotion santé Bretagne, Water family, CPIE, MSP, Autres associations, Education nationale
Action locale	2. Renforcer les démarches éducatives facilitant le lien à la nature dont notamment l'école du dehors et les aires marines et terrestres éducatives.	Jeunes îliens	AIP	Commune, Education nationale, Conseils départementaux, CPIE, Parcs naturels régionaux, Associations
Action locale	3. Valoriser les initiatives des associations locales et des écoles.	Tout public : îliens, visiteurs, résidents secondaires, saisonniers...	AIP	Communes, Education nationale, Associations, CPIE
Action locale	4. Sensibiliser le public et notamment les visiteurs à l'impact de leurs pratiques sur l'environnement et notamment lors des rassemblements festifs (déchets...).	Tout public : îliens, visiteurs, résidents secondaires, saisonniers...	AIP	Communes, ARS, CPIE, Promotion santé Bretagne, Associations
Action locale	5. Consolider les actions mises en place par l'AIP concernant les espèces invasives sur les îles.	Tout public : îliens, visiteurs, résidents	AIP	Communes, Associations

		secondaires, saisonniers...		
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 : Nombre de projets mis en place 1 ; 2 : Nombre de participants 1 ; 2 : Satisfaction des participants 4. : Evolution de la quantité de déchets sur les îles pendant la période estivale			

Action n°22 : Favoriser l'accès à l'information et aux produits locaux sur les îles pour une alimentation saine et durable

Axe 5	Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie			
Objectif	Promouvoir une alimentation équilibrée, saine et durable sur les îles			
Action n°22	Favoriser l'accès à l'information et aux produits locaux sur les îles pour une alimentation saine et durable			
Contexte	-Un manque d'information a été constaté sur le Nutri-Score et les additifs alimentaires. -Un taux de chômage plus élevé chez les jeunes dans les îles (32%) qu'en région Bretagne (24%). -Une alimentation sur les îles plus onéreuse que sur le continent. -Souhait des îliens de valoriser et privilégier les produits locaux. -Précarité alimentaire : difficultés d'accès à l'aide alimentaire sur les îles. -Présence de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) à Belle-Ile et à Bréhat.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1. Etablir un diagnostic sur chaque île des besoins sur l'alimentation afin de mettre en œuvre des actions adaptées.	Tout public : îliens, résidents secondaires, saisonniers...	AIP	Communes, RAIA, Associations
Action locale	2. Sensibiliser la population sur les bienfaits d'une alimentation saine et durable (Par exemple sur les additifs alimentaires et sur le Nutri-Score).	Tout public : îliens, résidents secondaires, saisonniers...	AIP	Professionnels de santé, UFC-Que-Choisir et Autres associations
Action locale	3. Valoriser les initiatives locales en faveur d'une alimentation saine et locale.	Tout public : îliens, visiteurs, résidents secondaires, saisonniers...	AIP	Communes, RAIA, Associations
Action locale	4. Développer les jardins partagés, les potagers et les circuits-courts.	Tout public : îliens, visiteurs, résidents secondaires, saisonniers...	AIP	Communes, Associations
Action locale	5. Favoriser l'accès aux produits locaux pour les personnes en situation de précarité.	Tous les îliens : îliens en situation de précarité	AIP	Communes, Associations, Conseils départementaux
Action locale	6. Développer des liens entre le CLS AIP et les PAT existants.	Tout public : îliens, visiteurs, résidents secondaires, saisonniers...	AIP	Communes, RAIA
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	1. : Année 2025 2 ; 3 ; 4 ; 5 : Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1. : Résultats du diagnostic 2. : Nombre de personnes sensibilisées 3 ; 4 ; 5 ; 6 : Nombre de projets mis en œuvre			

	5. : Nombre de participants
--	------------------------------------

Action n°23 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique sur les îles

Axe 5	Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie			
Objectif	Améliorer la gestion de la ressource en eau face au changement climatique sur les îles			
Action n°23	Préserver la ressource en eau face au changement climatique sur les îles			
Contexte	-Un réseau de distribution d'eau ancien sur la plupart des îles. -Une alimentation en eau potable fragile sur les îles. -Des systèmes d'approvisionnement et de potabilisation différents selon les îles.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1. Gestion eau de pluie : -Identifier les zones à désimperméabiliser appartenant aux collectivités ; -Informier et sensibiliser les élus, les techniciens et les habitants sur le type de revêtement extérieur à privilégier pour favoriser l'infiltration de l'eau de pluie ; -Consolider les actions d'équipements déjà mises en place auprès des îliens par l'AIP pour récupérer l'eau de pluie sur les îles.	Tous les îliens, les résidents secondaires, les élus, les agents de collectivité, les techniciens, les professionnels...	AIP	Communes
Action locale	2. Qualité de l'eau : -Initier la mise en place de Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) sur chaque île, devenu obligatoire depuis janvier 2023 ; -Identifier les points de fragilité et trouver des solutions pour remédier aux problèmes identifiés.	Tout public : îliens, visiteurs, résidents secondaires, saisonniers...	AIP	Communes, ARS
Action locale	3. Consommation responsable : -Sensibiliser les îliens et les visiteurs sur les économies d'eau ; -Sensibiliser et outiller les hébergeurs, les entreprises et les établissements publics pour favoriser une consommation d'eau responsable ; -Faire un diagnostic sur le niveau de pression des réseaux de distribution d'eau.	Tout public : îliens, visiteurs, résidents secondaires, saisonniers... les entreprises, les établissements publics, les hébergeurs...	AIP	Communes, CPIE, Association, ARS, OMS
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS			

Financements mobilisables	A définir
Dispositif de suivi/Evaluation	1. : Nombre d'actions mises en œuvre (zones à désimperméabilisée) 1. : Nombre de récupérateurs d'eau distribués 2. : Nombre et résultats des analyses d'eau 1 ; 3 : Nombre de personnes sensibilisées 3. : Diminution du volume global d'eau consommé 3. : Nombre d'actions de sensibilisation aux économies d'eau effectuées 3. : Nombre de kits distribués

Action n°24 : Promouvoir l'activité physique et les mobilités douces sur les îles

Axe 5	Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie			
Objectif	Promouvoir l'activité physique dont les mobilités favorables à l'environnement et à la santé sur les îles			
Action n°24	Promouvoir l'activité physique et les mobilités douces sur les îles			
Contexte	-Activité physique et sportive : Grande Cause Nationale 2024. -Difficulté d'accès à l'information pour les personnes isolées et notamment sur les liens entre la sédentarité, le manque d'activité physique et la santé. -Absence d'équipements et de professionnels pour apprendre à nager sur la plupart des îles.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1. Sensibiliser la population et plus particulièrement auprès du public jeune et isolé sur les bienfaits de l'activité physique.	Tous les îliens et plus particulièrement les jeunes îliens isolés	AIP	La ligue contre le cancer, ARS, Maison sport santé, Acteurs du secteur de la jeunesse, Clubs sportifs, Associations
Action locale	2. Déployer des actions comme le programme ICAPS avec les jeunes.	Jeunes îliens, îliens isolés	AIP	APSIB, Collèges, Communes, animateurs, Professionnels de santé
Action locale	3. Proposer des activités physiques adaptées : -Adapter les groupes de marche pour intégrer les personnes isolées.	Tous les îliens et plus particulièrement les îliens isolés	AIP	Professionnels de santé, Communes
Action locale	4. Développer l'apprentissage ainsi qu'un environnement favorable à la pratique de la nage.	Jeunes îliens	AIP	Communes, Clubs sportifs
Action locale	5. Sensibiliser le public et notamment les visiteurs à une pratique du vélo et de la marche respectueuse de la santé, des autres et de l'environnement.	Tout public : îliens, visiteurs, résidents secondaires, saisonniers...	AIP	Communes, Professionnels de santé
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1 ; 5 : Nombre d'actions de sensibilisation effectuées 2 ; 3 ; 4 : Nombre de projets mis en œuvre 3 ; 4 : Nombre de participants			

Action n°25 : Sensibiliser les publics sur un environnement intérieur favorable

Axe 5	Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie			
Objectif	Accéder à un environnement intérieur favorable pour la santé à coût maîtrisé sur les îles			
Action n°25	Sensibiliser les publics des îles sur un environnement intérieur favorable			
Contexte	-8 îles sur 11 sont concernées par le risque radon (Catégorie 3 : risque maximum). -L'association tabagisme + radon multiplie environ 20 fois le risque de développer un cancer du poumon, à exposition de radon égale. -Utilisation de produits d'entretien nocifs pour la santé majorés depuis la période Covid. -Précarité énergétique liée au logement : 6 îles sur 11 sont nettement impactées. -Coût de la rénovation sur les îles : 38% plus cher que sur le continent. -Les îles sont éloignées des services proposés par le continent. -Les îliens ne mobilisent pas les aides financières existantes.			
Action régionale ou locale	Description de l'action	Public(s) visé(s)	Pilote	Partenaires
Action locale	1 Informer les services du continent aux enjeux des îles sur la précarité énergétique du logement ainsi que sur la qualité de l'air intérieur et les inviter à intervenir sur les îles.	Agences locales de l'énergie et du climat, associations	AIP	Communes
Action locale	2. Informer, sensibiliser et former les élus et les professionnels du territoire (santé, petite enfance, bâtiment...) sur le lien entre la qualité de l'air intérieur, la précarité énergétique du logement et le lien avec la santé.	Professionnels de santé, de la petite enfance, du bâtiment... élus, agents des collectivités	AIP	Communes, Approche Eco Habitat, Capt'air Mutualité, Française Bretagne, Agences locales de l'énergie et du climat
Action locale	3.1 Informer, sensibiliser et former les îliens sur la qualité de l'air intérieur, la précarité énergétique du logement et le lien avec la santé : -Mettre en place des réunions publiques d'information sur les aides financières et techniques disponibles.	Tout public	AIP	Communes, Approche Eco Habitat, Capt'air Mutualité, Française Bretagne, Agences locales de l'énergie et du climat
Action locale	3.2 Identifier les logements prioritaires accueillant un public vulnérable.	Tout public : personnes vulnérables (Personnes âgées, enfants...)	AIP	Communes
Action locale	3.3 Mettre en place des actions afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur au sein du logement (particulier et établissement recevant du public vulnérable).	Tout public : personnes vulnérables (Personnes âgées, enfants...)	AIP	Approche, Eco Habitat, Capt'air Mutualité, Française Bretagne

	-Mettre en place une campagne de mesure du radon.			
Action locale	3.4 Capitaliser les initiatives existantes pour lutter contre la précarité énergétique du logement (Rénov'iles).	Tout public	AIP	EDF
Territoires concernés	Les 11 îles bretonnes du Ponant			
Calendrier prévisionnel	1 ; 2 ; 3.1 : 2026-2027 3.2 : 2027 3.3 : 2027-2029 3.4 : Tout au long du CLS			
Financements mobilisables	A définir			
Dispositif de suivi/Evaluation	1. : Nombre de partenaires informés 2. : Nombre de professionnels sensibilisés 3.1 : Nombre de personnes sensibilisées 1 ; 2 ; 3.1 : Nombre d'ateliers de sensibilisation 3.2 : Nombre de logements prioritaires identifiés 3.3 : Nombre d'actions mises en place : nombre de kits distribués 3.4 : Nombre de logements qui ont bénéficié de travaux			

Glossaire

Acronyme	Signification
ADOPS	Association Départementale pour l'Organisation de la Permanence des Soins
AIP	Association Les îles du Ponant
APSIB	Association pour la Permanence en Santé et du maintien à domicile sur les Iles Bretonnes
ARS	Agence Régional de Santé
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CLS	Contrat Local de Santé
CMP	Centre Médico-Psychologique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CPTS	Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
CRCDC	Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers
DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination
EDF	Electricité De France
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
IFAS	Institut de Formation Aide-Soignant
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSP	Maison de Santé Pluriprofessionnelles
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PMR	Personne à Mobilité Réduite
RAIA	Réseau Agricole des Iles Atlantiques
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SNSM	Société Nationale de Sauvetage en Mer
SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
URPS	Union Régionale des Professionnels de Santé
VSL	Véhicule Sanitaire Léger
VTC	Voiture de Transport avec Chauffeur